

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1760

3 août 2011

SOMMAIRE

3. Boccador VIII S.à r.l.	84464	Orionis Management S.A.	84471
Ai Mediq S.A.	84465	Quadrolux Transport G.m.b.H.	84454
Arg Real Estate 8 S. à r.l.	84480	Ratanja S.A.	84434
Benelux Mezzanine S.à.r.l.	84450	Redlux S.à r.l.	84439
Brugefi Invest S.A.	84461	Rosero Investments S.à r.l.	84434
Cidron Iugo S.à r.l.	84456	Royal Plaza, société à responsabilité limi- tée	84439
Cidron Soleil S.à r.l.	84456	Russian Technologies S.A.	84439
Dakin Equity S.A.	84480	Saitis S.à r.l.	84441
Delilah Sub Holdings S.à r.l.	84440	Saltire Maritime S.A.	84471
Drop Belux	84466	Schonow S.à r.l.	84466
East Europe Real Estate S.A.	84461	Sicavex	84458
Eko-Park International S.à r.l.	84464	Sitrofin S.A.	84443
Element Power G.P. S.à r.l.	84454	Slif S.à r.l.	84460
European Charter Services S.A.	84448	Smart Asset Management (Luxembourg) S.A.	84440
Even RX Properties S.C.A.	84467	Société Générale Securities Services Lu- xembourg	84440
Floralpina Europa S.A.	84451	Société Nationale de Crédit et d'Investis- sement	84476
Food Concepts Holding SA	84435	Solvay Finance (Luxembourg) S.A.	84476
Friolux	84451	Sunrose Capital S.A.	84449
Fulmin Investments S.A.	84474	Tellaca Luxembourg S.à r.l.	84449
Gartmore Sicav	84466	The Glove Technology	84471
GI Luxembourg	84465	Tourism Investments and Consulting S.A.	84449
Hillenbrand Luxembourg S.à r.l.	84444	Tuning&Touring Club Rolling Wheels Le- tzebuerg	84467
I C & T S.à r.l., International Consult and Trading	84441	Viewinvest SA	84454
Immorent S.A.	84460	Wall Investments Soparfi S.A.	84480
Intrawest Holdings S.à.r.l.	84441	White Finance S.A.	84457
Invesco Vienna Hotel Investment S.à r.l.	84458	White (Sàrl) Sicar	84454
Käfer Gesellschaft SA	84470	WPH Dallion I S.à r.l.	84463
Lilberg S.A.	84442		
Luxembourg Business Services S.à r.l.	84478		
Natixis Private Fund II	84434		
Nilrac Investments S.à r.l.	84480		

Rosero Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 138.800.

Il résulte de deux cessions de parts sociales en date du 25.05.2011 que les associés actuels sont:

Monsieur YASSINE FAKROUNE, né le 27.08.1983 à Vesoul (France), demeurant 7, boulevard Charles de Gaulle, F-70000 Vesoul pour 350 parts sociales

Madame SORAYA FAKROUNE-FELLOUS, née le 26.02.1983 à Vesoul (France), demeurant 7, boulevard Charles de Gaulle, F-70000 Vesoul pour 150 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ROSERO INVESTMENTS sàrl

Un mandataire

Référence de publication: 2011076356/16.

(110084879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.**Ratanja S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 90.332.

Extrait du procès-verbal de du conseil d'administration du 30 mai 2011

- Le siège social de la société est transféré du 22, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg.

- Monsieur Frederik ROB (demeurant professionnellement au 24, rue Saint-Mathieu, L-2138 Luxembourg) est appelé au poste d'administrateur, jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire, en remplacement de Monsieur Olivier KUCHLY, administrateur démissionnaire.

Pour extrait sincère et conforme

Frederik ROB

Administrateur

Référence de publication: 2011076360/16.

(110084682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.**Natixis Private Fund II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 115.549.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 1^{er} juin 2011

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

- Natixis Bank, représentée par M. Marc JAUMOT.

- 1818 Gestion, représentée par M. Marc RIEZ,

- Monsieur Xavier GUYARD.

2. de réélire Deloitte S.A., Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 9 juin 2011.

Pour NATIXIS PRIVATE FUND II

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Valérie GLANE / Corinne ALEXANDRE

Attaché principal / -

Référence de publication: 2011087851/22.

(110097898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Food Concepts Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 148.428.

In the year two thousand and eleven, on the seventeenth day of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mr. Philippe MORALES, lawyer, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in his capacity as attorney of the Luxembourg public limited liability company (société anonyme) "Food Concepts Holding SA", (the "Company"), having its registered office at 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated on 18 September 2009 pursuant to a notarial deed, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 2060 dated 20 October 2009 and registered in the Register of Commerce and Companies under number B 148.428. The Company's articles of association were amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 18 February 2011, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Articles"),

by virtue of the powers conferred on him by the resolutions of the Company's board of directors (the "Board") resolved on 20 April 2011, a copy of these resolutions, signed *ne varietur* by the appearing person and the notary, shall remain annexed to the present deed which they shall be formalised.

The appearing person, acting in his afore-mentioned capacity has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I.- The issued share capital of the Company is presently set at two million seven hundred and thirty thousand nine hundred and fifty-five Euros (EUR 2,730,955.-) represented by two million three hundred and sixty-nine thousand six hundred and four (2,369,604) Class A shares and three hundred and sixty-one thousand three hundred and fifty-one (361,351) Class B shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

II.- Pursuant to article 5.3 of the Articles, the Company's authorised capital, is set at twenty million Euros (EUR 20,000,000.-), represented by fifteen million (15,000,000) Class A shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share, and five million (5,000,000) Class B shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share.

III.- Pursuant to the article 5.4 of the Articles, the Board has been authorised, to increase in one or several times the Company's issued share capital within the limits of the authorised capital, with limitation or waving of the preferential subscription right reserved to the existing shareholders.

IV.- The Board, in its resolutions adopted on 10 March 2011 and in accordance with the authorities conferred on it pursuant to article 5.4 of the Articles resolved to increase the issued share capital, up to an amount of five million four hundred and eighty thousand nine hundred fifty-five Euros (EUR 5,480,955.-) with waving of the preferential subscription right reserved to the existing shareholders and during a period ending on 29 March 2011. The period of subscription was extending until the 20th of April 2011 by resolution of the Board adopted on 30 March 2011. A copy of these Board's resolutions signed *ne varietur* by the appearing person and the notary, shall remain annexed to the present deed which they shall be formalised.

The Board, in its resolutions on 20 April 2011 acknowledged and accepted the subscriptions of an amount of two million five hundred thousand Euros (EUR 2,500,000.-) as nominal value with a total share premium of (EUR 7.500.000.-), being a total amount of ten million Euros (EUR 10,000,000.-) so that it has to be state the increase of the Company' share capital of an amount of two million five hundred thousand Euros in order to raise the Company's share capital from its present amount of two million seven hundred and thirty thousand nine hundred and fifty-five Euros (EUR 2,730,955.-) to an amount of five million two hundred and thirty thousand nine hundred and fifty-five Euros (EUR 5,230,955.-) by the creation and the issue of one million eight hundred and twenty-three thousand three hundred and fifty-five (1,823,355) new Class A shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share with a share premium of three Euros (EUR 3.-) per share, and of six hundred and seventysix thousand six hundred and forty-five (676,645) new Class B shares having a par value of one Euro per share (EUR 1.-) with a share premium of three Euros (EUR 3.-) per share, all having the same rights attached as the existing shares, and entirely subscribed and fully paid up as follows:

- subscription of one million eight hundred and twenty-three thousand three hundred and fifty-five (1,823,355) new issued Class A shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, together with a total share premium of five million four hundred and seventy thousand sixty-five Euros (EUR 5,470,065.-) by CIR International S.A., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office in Luxembourg, at 5 Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

- subscription of seven thousand eight hundred and ninety-five (7,895) new issued Class B shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, together with a total share premium of twenty-three thousand six hundred and eighty-five Euros (EUR 23,685.-) by Simon Fiduciaria S.p.A., a company incorporated under the laws of Italy with registered office in Italy, at Via del Carmine n°10 I-10122 Torino (Italy);

- subscription of thirty-five thousand (35,000) new issued Class B shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, together with a total share premium of one hundred and five thousand Euros (105,000.-) by European Market Entry

Strategies LLC, a company incorporated under the laws of Delaware, with registered office in 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 (United States of America);

- subscription of twenty-five thousand (25,000) issued Class B shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, together with a total share premium of seventy-five thousand Euros (EUR 75,000.-) by Mr. Michael Wieninger, born in Passau (Germany) on 8 July 1963, residing in Munich (Germany);

- subscription of six thousand two hundred and fifty (6,250) issued Class B shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, together with a total share premium of eighteen thousand seven hundred and fifty Euros (EUR 18,750.-) by Mr. Marcus Quierin, born in Hamburg (Germany) on 12 February 1972, residing in London (United Kingdom);

- subscription of seven thousand five hundred (7,500) issued Class B shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, together with a total share premium of twenty-two thousand five hundred Euros (EUR 22,500.-) by Mr. Bruno Bueno, born in Lima (Peru) on 31 October 1968, residing in Miami Beach, Florida (United States of America);

- subscription of six thousand two hundred and fifty (6,250) issued Class B shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, together with a total share premium of eighteen thousand seven hundred and fifty Euros (EUR 18,750.-) by Mr. Giuseppe Vailati Venturi, born in Crema (Italy) on 13 March 1970, residing in Milan (Italy);

- subscription of forty thousand (40,000) new issued Class B shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, together with a total share premium of one hundred and twenty thousand Euros (EUR 120,000.-) by Soleto S.R.L., a company incorporated under the laws of Italy, with registered office in Italy, at via S.Margherita 6 Bologna (Italy);

- subscription of two hundred and fifty thousand (250,000) new issued Class B shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, together with a total share premium of seven hundred and fifty thousand Euros (EUR 750,000.-) by Pyxis Investment Strategies LLP, a company incorporated under the laws of United Kingdom, with registered office in 42-44 Portman Road Reading Berkshire RG30 1EA (United Kingdom);

- subscription of thirty thousand (30,000) issued Class B shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, together with a total share premium of ninety thousand Euros (EUR 90,000.-) by Mr. Marko Musulin, born on in Hayersordwest (United Kingdom) on 11 January 1948, residing in Vienna (Austria);

- subscription of one hundred thousand (100,000) new issued Class B shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, together with a total share premium of three hundred thousand Euros (EUR 300,000.-) by Alef Private Equity S.R.L., a company incorporated under the laws of Italy, with registered office in Milan via s.g. sul Muro 18 I-20121 (Italy);

- subscription of twenty-five thousand (25,000) issued Class B shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, together with a total share premium of seventy-five thousand Euros (EUR 75,000.-) by Mr. Hans Albrecht, born in Hamburg (Germany) on 19 March 1955, residing in Munich (Germany);

- subscription of forty-three thousand seven hundred and fifty (43,750) new issued Class B shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, together with a total share premium of one hundred and thirty-one thousand two hundred and fifty Euros (EUR 131,250.-) by Erbo Vermögensverwaltung G.m.b.H, a company incorporated under the laws of Germany, with registered office in Stollbergstrasse 11, 80539 Munich (Germany); and

- subscription of one hundred thousand (100,000) new issued Class B shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, together with a total share premium of three hundred thousand Euros (EUR 300,000.-) by Carini S.p.A., a company incorporated under the laws of Italy, with registered office in Milan Foro Buonaparte 68, 20121 (Italy).

V.- These new issued Class A and Class B shares have been entirely subscribed and fully paid up by contribution in cash of their par value for a total amount of two million five hundred thousand Euros (EUR 2,500,000.-), and payment of a share premium of seven million five hundred thousand Euros (EUR 7,500,000.-). Proof of the payment in cash, making a total amount of ten million Euros (EUR 10,000,000.-) has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges such payment.

VI.- As a consequence of the above mentioned increase of the Company's share capital, article 5.1 of the Articles is therefore amended and shall forthwith read as follows:

Art. 5.1. "The share capital is set at five million two hundred and thirty thousand nine hundred and fifty-five Euros (EUR 5,230,955.-) represented by four million one hundred and ninety-two thousand nine hundred and fifty-nine (4,192,959) Class A shares and one million thirty-seven thousand nine hundred and ninety-six (1,037,996) Class B shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately five thousand five hundred euro.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-sept mai.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Maître Philippe MORALES, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en sa qualité de mandataire de la société anonyme «Food Concepts Holding SA» (la «Société»), ayant son siège social au 5, Place du Théâtre L-2613 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), constituée le 18 septembre 2009 suivant un acte notarié, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2060 daté du 20 octobre 2009 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 148.428. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 février 2011, acte non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (les «Statuts»),

en vertu des pouvoirs lui conférés par les résolutions du conseil d'administration de la Société (le «Conseil») adoptées le 20 avril 2011, une copie de ces résolutions signée ne varietur par la personne comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle personne comparante, agissant en sa qualité mentionnée ci-dessus a prié le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Le capital souscrit de la Société s'élève actuellement à deux millions sept cent trente mille neuf cent cinquante-cinq euros (EUR 2.730.955.-) représenté par deux millions trois cent soixante-neuf mille six cent quatre (2.369.604) actions de Classe A et trois cent soixante et un mille trois cent cinquante et une (361.351) actions de Classe B sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

II.- En vertu de l'article 5.3 des Statuts, le capital autorisé de la Société, est fixé à vingt millions d'euros (EUR 20.000.000.-) représenté par quinze millions (15.000.000) d'actions de Classe A ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) par action, et cinq millions (5.000.000) d'actions de Classe B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) par action.

III.- En vertu de l'article 5.4 des Statuts, le Conseil a été autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit de la Société dans les limites du capital autorisé, avec limitation ou suppression du droit préférentiel réservé aux actionnaires existants.

IV.- Le Conseil, dans ses résolutions prises le 10 mars 2011 et en conformité des pouvoirs lui conférés en vertu de l'article 5.4 des Statuts, a décidé une augmentation du capital social souscrit, à concurrence d'un montant de cinq millions quatre cent quatre-vingt mille neuf cent cinquante-cinq euros (EUR 5.480.955.-) avec suppression du droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires existants et pendant une période prenant fin le 29 mars 2011. La période de souscription a été étendue jusqu'au 20 avril 2011 suivant résolution du Conseil prise le 30 mars 2011. Une copie de ces résolutions du Conseil signée ne varietur par la personne comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le Conseil, dans ses résolutions du 20 avril 2011, a reconnu et accepté les souscriptions d'un montant de deux millions cinq cent mille euros au titre de valeur nominale (EUR 2.500.000.-) avec une prime d'émission totale de sept millions cinq cent mille euros (EUR 7.500.000.-) soit un montant total de dix millions d'euros (EUR 10.000.000.-) de sorte qu'il y a lieu de constater l'augmentation du capital social souscrit de la Société de deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000.-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de deux millions sept cent trente mille neuf cent cinquante-cinq euros (EUR 2.730.955.-) à un montant de cinq millions deux cent trente mille neuf cent cinquante-cinq euros (EUR 5.230.955.-) par la création et l'émission d'un million huit cent vingt-trois mille trois cent cinquante-cinq (1.823.355) actions de Classe A ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) par action avec une prime d'émission de trois euros (EUR 3.-) par action, et de six cent soixante-seize mille six cent quarante cinq (676.645) nouvelles actions de Classe B ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) par action avec une prime d'émission de trois euros (EUR 3.-), toutes ayant les mêmes droits que les actions existantes, et entièrement souscrites et libérées comme suit:

- souscription d'un million huit cent vingt-trois mille trois cent cinquante-cinq (1.823.355) nouvelles actions de Classe A émises avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune ensemble avec une prime d'émission totale de cinq millions quatre cent soixante-dix mille soixante-cinq euros (EUR 5.470.065.-) par Cir International S.A., une société constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 5 Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

- souscription de sept mille huit cent quatre-vingt-quinze (7.895) nouvelles actions de Classe B émises avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, ensemble avec une prime d'émission totale de vingt-trois mille six-cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 23.685.-) par Simon Fiduciaria S.p.A., une société constituée sous les lois de l'Italie, avec siège social à Via del Carmine n°10 I-10122 Turin (Italie);

- souscription de trente cinq mille (35.000) nouvelles actions de Classe B émises avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, ensemble avec une prime d'émission totale de cent cinq mille euros (EUR 105.000.-) par European

Market Entry Strategies LLC, une société constituée sous les lois du Delaware, avec siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 (Etats-Unis d'Amérique);

- souscription de vingt-cinq mille (25.000) nouvelle actions de Classe B émises avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, ensemble avec une prime d'émission totale de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000.-) par Monsieur Michael Wieninger, né à Passau (Allemagne) le 8 juillet 1963, demeurant à Munich (Allemagne);

- souscription de six mille deux cent cinquante (6.250) nouvelles actions de Classe B émises avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, ensemble avec une prime d'émission totale de dix-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 18.750.-) par Monsieur Marcus Quierin, né à Hambourg (Allemagne) le 12 février 1972, demeurant à Londres (Royaume-Uni);

- souscription de sept mille cinq cents (7.500) nouvelles actions de Classe B émises avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, ensemble avec une prime d'émission totale de vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 22.500.-) par Monsieur Bruno Bueno, né à Lima (Pérou) le 31 octobre 1968, demeurant à Miami Beach, Floride (Etats-Unis d'Amérique);

- souscription de six mille deux cent cinquante (6.250) nouvelles actions de Classe B émises avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, ensemble avec une prime d'émission totale de dix-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 18.750.-) par Monsieur Giuseppe Vailati Venturi, né à Crema (Italie) le 13 mars 1970, demeurant à Milan (Italie);

- souscription de quarante mille (40.000) nouvelles actions de Classe B émises avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, ensemble avec une prime d'émission totale de cent vingt mille euros (EUR 120.000.-) par Soletto SRL, une société constituée sous les lois de l'Italie, avec siège social à via S. Margherita 6 Bologne (Italie);

- souscription de deux cent cinquante mille (250.000) nouvelles actions de Classe B émises avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, ensemble avec une prime d'émission totale de sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000.-) par Pyxis Investment Strategies LLP, une société constituée sous les lois du Royaume-Uni, avec siège social au 42-44 Portman Road Reading Berkshire RG30 1EA (Royaume-Uni);

- souscription de trente mille (30.000) nouvelle actions de Classe B émises avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, ensemble avec une prime d'émission totale de quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000.-) par Monsieur Marko Musulin, né à Hayersordwest (Royaume-Uni) le 11 janvier 1948, demeurant à Vienne (Autriche);

- souscription de cent mille (100.000) nouvelles actions de Classe B émises avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, ensemble avec une prime d'émission totale de trois cent mille (300.000) par Alef Private Equity S.R.L. une société constituée sous les lois de l'Italie, avec siège social à via s.g. sul Muro 18 I-20121 Milan (Italie);

- souscription de vingt-cinq mille (25.000) nouvelle actions de Classe B émises avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, ensemble avec une prime d'émission totale de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000.-) par Monsieur Hans Albrecht, né à Hambourg le 19 mars 1955, demeurant à Munich (Allemagne);

- souscription de quarante-trois mille sept cent cinquante (43.750) nouvelles actions de Classe B émises avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, ensemble avec une prime d'émission totale de cent trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 131.250.-) par Erbo Vermögensverwaltung GmbH, une société constituée sous les lois de l'Allemagne, avec siège social au Stollbergstrasse 11, 80539 Munich (Allemagne); et

- souscription de cent mille (100.000) nouvelles actions de Classe B émises avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, ensemble avec une prime d'émission totale de trois cent mille euros (300.000.-) par Carini SPA, une société constituée sous les lois de l'Italie, avec siège social au Foro Buonaparte 68, 20121 Milan (Italie).

V. Ces nouvelles actions émises de Classe A et de Classe B ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire de leur valeur nominale pour un montant total de deux millions cinq cent mille (EUR 2.500.000.-), et le paiement d'une prime d'émission de sept millions cinq cent mille euros (EUR 7.500.000.-).

La preuve du paiement en numéraire, soit un montant total de dix millions d'euros (EUR 10.000.000.-) a été donné au notaire soussigné qui reconnaît expressément un tel paiement.

VI.- Qu'en conséquence de la réalisation de cette augmentation du capital souscrit, l'article 5.1 des Statuts est donc modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5.1. «Le capital social est fixé à cinq millions deux cent trente mille neuf cent cinquante-cinq euros (EUR 5.230.955.-) représenté par quatre millions cent quatre-vingt douze mille neuf cent cinquante neuf (4.192.959) actions de Classe A et un million trente-sept mille neuf cent quatre-vingt seize (1.037.996) actions de Classe B sous forme nominative avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à environ cinq mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. MORALES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 mai 2011. Relation: EAC/2011/6571. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. THOMA.

Référence de publication: 2011070473/238.

(110078183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Redlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.427.700,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 94.599.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 26 May 2011

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 26 mai 2011 que:

- Monsieur Onno Bouwmeister, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg a démissionné de son poste de gérant de la société, avec effet immédiat.

- Monsieur Eric Tazzieri, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg a été élu au poste de gérant de la société en remplacement du gérant démissionnaire.

Luxembourg, le 26 mai 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011076363/18.

(110085404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Russian Technologies S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 67.282.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 25 mars 2010:-

Résolution 1.

Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60, Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg, n° RCS Luxembourg B99 746, a été confirmé avec effet immédiat comme Administrateur-Délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 25 mars 2010.

Pour Russian Technologies S.A.

Référence de publication: 2011076371/14.

(110085037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Royal Plaza, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 20, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 22.948.

—
EXTRAIT

Suite aux cessions de parts du 27 mai 2011 entre Madame Martine LAMBERT, Monsieur Paul LEMOGNE et la société Mankind Investments SA, il résulte que le capital social est ainsi réparti:

- Monsieur Paul LEMOGNE: 0 part sociale,
- Madame Martine LAMBERT: 0 part sociale,
- Mankind Investments SA: 1000 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2011.
Pour Royal Plaza Sàrl
LPL Expert-Comptable Sàrl
Référence de publication: 2011076368/17.

(110085059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Smart Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.
R.C.S. Luxembourg B 124.965.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 5 mai 2011

En date du 5 mai 2011, l'Assemblée a pris acte de la démission de Monsieur Jean-Marc LOISEAU de son poste d'administrateur, et a décidé de procéder à la nomination de Madame Sandrine MAHIEU-DUBOIS, demeurant 246, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, et de Monsieur Albert VAN WAGENBERG, demeurant 4, rue Frantz Seimetz, L-6780 Grevenmacher, au poste d'administrateur de la société, leur mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011076377/14.

(110084804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Delilah Sub Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 68.597.540,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 147.733.

—
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de l'associé unique de la Société tenue en date du 31 mai 2011 à Luxembourg que:

- Monsieur James Redmayne a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat;
- Monsieur Giorgio de Palma a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat;
- Monsieur Stefan Oostvogels a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat;
- Monsieur Kyle Gendreau, Chef Financier, né le 30 mai 1969 à Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 615 South DuPont, Highway, City of Dover (Kent), Delaware 19901, (Etats-Unis d'Amérique), a été nommé nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée; et
- Monsieur John Livingston, Avocat, né le 31 juillet 1967 à Massachusetts, (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 575 West Street, Suite 110, Mansfield, MA 02048, (Etats-Unis d'Amérique), a été nommé nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 6 juin 2011.
Pour la Société
Un Mandataire

Référence de publication: 2011077731/23.

(110086840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Société Générale Securities Services Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 90.050.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration tenu le 20 mai 2011

Le Conseil d'Administration renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012, Deloitte S.A., en qualité de Réviseur d'Entreprises Agrée, résidant professionnellement au 560, Rue de Neudorf, L-2220, Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011076379/12.

(110084703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Saitis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.812.500,00.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 152.243.

La nouvelle adresse de Monsieur SPYROS NIARCHOS, associé, est la suivante:

10, Via Chasellas

Bâtiment Chesa Godet

CH-7500 ST-Moritz.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011076384/14.

(110085245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Intrawest Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.505.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.197.

EXTRAIT

En date du 3 juin 2011,

1) le mandat de M. Jean-Paul Frisch en tant que gérant de classe A de la Société a pris fin,

et

2) M. Tomas Lichy, né le 25 novembre 1972 à Ostrava (République Tchèque), résidant professionnellement au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il résulte de ce qui précède que le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- *Gérants de classe A*

* Dwight Hawes

* Nick Fegan

* Tomas Lichy

- *Gérant de classe B*

* Marc De Leye

- *Gérant de classe C*

* Guido Van Berkel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/06/2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011084222/28.

(110093523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

I C & T S.à r.l., International Consult and Trading, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5534 Remich, 17, rue Foascht.

R.C.S. Luxembourg B 95.785.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendelf, am vierten Mai.

Vor Uns Roger ARRENSDORFF, Notar im Amtssitze zu Bad-Mondorf.

Sind erschienen:

1) Cordula LAUER, Krankenschwester, wohnhaft zu D-66679 Losheim, Vierherrenwald 145,

2) Tim LAUER, Mediendesigner, wohnhaft zu D-50677 Köln, Ohmstrasse 36,

3) Alfred LAUER, Arzt, wohnhaft zu D-66679 Losheim, Vierherrenwald 145,

Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft "IVESCO S.A.", mit Sitz zu L-5630 Mondorf-les-Bains, 4, avenue Dr. Klein.

Cordula und Tim-die LAUER, beide vorgenannt, hier vertreten durch Alfred LAUER, vorgenannt, auf Grund zwei Vollmachten unter Privatschrift vom 28. Februar 2011 und 16. März 2011.

Welche Vollmachten nach ne varietur Unterzeichnung durch den Komparenten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleiben um mit derselben einregistriert zu werden.

IVESCO S.A., vertreten wie hiavor erwähnt, handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Anteilinhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "I C & T S.à r.l., INTERNATIONAL CONSULT AND TRADING", mit Sitz zu L-5534 Remich, 17, rue Foascht, eingetragen im Handelsregister in Luxemburg unter der Nummer B 95.785, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen vor Notar Alphonse LENTZ aus Remich am 1. September 2003, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 1114 vom 25. Oktober 2003.

Sodann hat die Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, den Notar 2003 24 15157 ersucht um ihre Erklärungen und Feststellungen wie folgt zu beurkunden:

1) Dass die Gesellschaft "I C & T S.à r.l., INTERNATIONAL CONSULT AND TRADING" gegründet wurde wie hiavor erwähnt.

2) Dass das Gesellschaftskapital vorgenannter Gesellschaft ZWÖLFTAUSEND FÜNFHUNDERT EURO (12.500,- EUR) beträgt und in EINHUNDERT (100) Anteile zu je EINHUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (125.- EUR) eingeteilt ist.

3) Dass die Gesellschaft "IVESCO S.A.", vorgenannt, alleinige Gesellschafterin der genannten Gesellschaft "I C & T S.à r.l., INTERNATIONAL CONSULT AND TRADING" ist, welche das gesamte Gesellschaftskapital von ZWÖLFTAUSEND FÜNFHUNDERT EURO (12.500,- EUR) hält und dementsprechend den ausdrücklichen Wunsch äussert die Gesellschaft, rückwirkend zum 31. Dezember 2010, aufzulösen und sich bereit erklärt alle Aktiva und Passiva der Gesellschaft zu übernehmen und für allfällige Schulden aufzukommen und dass somit dieselbe vollständig liquidiert ist.

Sie ernennt Alfred LAUER, vorgenannt, zum Liquidator der Gesellschaft.

Sodann erteilt die Komparentin dem Geschäftsführer der aufgelösten Gesellschaft Entlastung.

Die Geschäftsbücher der aufgelösten Gesellschaft werden für die Dauer von fünf (5) Jahren im Gesellschaftssitz der aufgelösten Gesellschaft hinterlegt.

Worüber Urkunde, Errichtet wurde zu Bad-Mondorf, in der Amtsstube.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. LAUER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 17 mai 2011. REM 2011 / 645. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 8 juin 2011.

Référence de publication: 2011079369/48.

(110088404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Lilberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 5, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 157.245.

L'an deux mille onze, le cinq mai.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de LILBERG SA avec siège social à L-1818 Howald, rue des Joncs, Bât. 5., inscrite au registre de commerce sous le numéro B 157 245, constituée suivant acte Frank MOLITOR de Dudelange du 12 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 163 du 27 janvier 2011.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Jonathan URBAN, salarié, demeurant à Norroy-les-Pont-à-Mousson (France),

qui désigne comme secrétaire Chantal SIMON, manager juridique, demeurant à Thionville (France).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Gilles PETITOT, administrateur de société, demeurant à Château Salins (France).

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour la modification de l'objet social.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée étend l'objet social au développement informatique, à la création de logiciel et de sites, à la maintenance téléphonique en matière informatique ainsi qu'au négoce de matériels et de consommables informatiques.

Seconde résolution

Suite à la résolution" précédente, le premier alinéa de l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet.

- le développement informatique, la création de logiciel et de sites, la maintenance téléphonique en matière informatique;

- le négoce de matériels et de consommables informatiques.

- la détention et l'exploitation des droits de propriété intellectuelle.

La Société a également pour objet d'enregistrer, d'acquérir et de mettre en valeur toute propriété intellectuelle et autres droits se rattachant à ces actifs ou pouvant les compléter.

La Société a également pour objet de prendre des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et de gérer ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et, plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

La société peut prêter des fonds, notamment les revenus des emprunts consentis à ses filiales ou autres. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut également consentir des garanties, des sûretés sous toutes formes légalement admissibles, sur tout ou partie de ses actifs. La Société peut effectuer toutes les opérations financières et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Elle pourra faire, en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet."

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Urban, Simon, Petitot et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 20 mai 2011. Relation EAC/2011/6686. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce:

Dudelange, le 27 MAI 2011.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2011076868/64.

(110084967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Sitrofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 42.516.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 27 mai 2011

Mademoiselle RINALDI Mariagrazia, Monsieur DONATI Régis et Monsieur REGGIORI Robert sont renommés administrateurs.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est renommé commissaire aux comptes.
Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme
SITROFIN S.A.
Robert REGGIORI
Administrateur

Référence de publication: 2011076396/17.

(110084686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Hillenbrand Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.413.818,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.056.

In the year two thousand and eleven, on the fourth day of May.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Hillenbrand International Holding Corporation, a corporation incorporated under the laws of the State of Indiana, United States of America, having its principal place of business at 1 Batesville Boulevard, Batesville, Indiana 47006, United States of America (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Ms Sophie Henryon, employee, with professional address in 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I. - The appearing party is the sole shareholder of "Hillenbrand Luxembourg S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Francis Kessler, prenamed, on 24 March 2011, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", amended by a deed of the undersigned notary on 31 March 2011, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160056 (the "Company").

II. - That the 23,523,088 (twenty-three million five hundred twenty-three thousand and eighty eight) shares of a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of convening notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 2,890,730 (two million eight hundred ninety thousand seven hundred thirty Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 23,523,088 (twenty-three million five hundred twenty-three thousand and eighty eight Euro) to EUR 26,413,818 (twenty-six million four hundred thirteen thousand eight hundred eighteen Euro) by the issuance of 2,890,730 (two million eight hundred ninety thousand seven hundred thirty) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 16,380,805.5 (sixteen million three hundred eighty thousand eight hundred and five Euro fifty Cents) payable on the share premium account of the Company, out of which EUR 289,073 (two hundred eighty-nine thousand seventy-three Euro) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Hillenbrand International Holding Corporation of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8. of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 2,890,730 (two million eight hundred ninety thousand seven hundred thirty Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 23,523,088 (twenty-three million five hundred twenty-three thousand and eighty-eight Euro) to EUR 26,413,818 (twenty-six million four hundred thirteen thousand eight hundred eighteen Euro) by the issuance of 2,890,730 (two million eight hundred ninety thousand seven hundred thirty) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 16,380,805.5 (sixteen million three hundred eighty thousand eight hundred and five Euro fifty Cents) which will be allocated to the share premium account of the Company (the "Share Premium") out of which EUR 289,073 (two hundred eighty-nine thousand seventy-three Euro) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind as described below.

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the payment of the Share Premium through the contribution in kind as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Ms Sophie Henryon, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through a contribution in kind as described below.

Description of the contribution

The contribution made by the Sole Shareholder, against the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of the following shares:

- One hundred thousand (100,000) shares with no nominal value held by the Sole Shareholder in BC Canada Company, ULC, a company incorporated under the laws of Nova Scotia, Canada, having its registered office at 1969 Upper Water Street, Suite 1300, Purdy's Warf Tower II, Halifax, NS B3J 3R7, Canada and registered under number 22-1759452 ("BCC"), representing 100 % (one hundred percent) of the share capital of BCC (the "Shares"), (the "Contribution").

Valuation

The net value of the Contribution amounts to EUR 19,271,535.5 (nineteen million two hundred seventy-one thousand five hundred thirty-five Euro fifty Cent).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 4 May 2011, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Mr. Kenneth A. Camp in his capacity as category A manager of the Company;
- b) Mr. Joe A. Raver in his capacity as category A manager of the Company; and
- c) Mr. Manfred Schneider in his capacity as category B manager of the Company.

all represented here by Ms Sophie Henryon, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above mentioned statement of value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Hillenbrand International Holding Corporation: 26,413,818 (twenty-six million four hundred thirteen thousand eight hundred eighteen) shares.

The notary acts that the 26,413,818 (twenty-six million four hundred thirteen thousand eight hundred eighteen) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at EUR 26,413,818 (twenty-six million four hundred thirteen thousand eight hundred eighteen Euro), represented by 26,413,818 (twenty-six million four hundred thirteen thousand eight hundred eighteen) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.”

No other amendment is to be made to this article.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 6,000.- (six thousand Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

Follows the French translation of the above text

L'an deux mille onze, le quatrième jour de mai.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Hillenbrand International Holding Corporation, une société constituée selon le droit de l'Etat de l'Indiana, Etats-Unis d'Amérique, ayant le centre principal de ses affaires à 1 Batesville Boulevard, Batesville, Indiana 47006, Etats-Unis d'Amérique (l'«Associé Unique»),

ici valablement représentée par Mme. Sophie Henryon, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la personne comparante, et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - Le comparant est l'associé unique de "Hillenbrand Luxembourg S.à r.l.", une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Francis Kessler, précité, le 24 mars 2011, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, modifié suivant acte du notaire instrumentant du 31 mars 2011, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 160.056 (la "Société").

II. - Que les 23.523.088 (vingt-trois millions cinq cent vingt-trois mille quatre-vingt huit) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées si bien que l'assemblée peut valablement résoudre sur tous les points à l'ordre du jour dont l'Associé Unique déclare expressément avoir été suffisamment informé par avance.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit à une convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société par un montant de EUR 2.890.730 (deux millions huit cent quatre-vingt-dix mille sept cent trente euro) afin de le porter de son montant actuel de EUR 23.523.088 (vingt-trois millions cinq cent vingt-trois mille quatre-vingt huit euro) à EUR 26.413.818 (vingt-six millions quatre cent treize mille huit cent dix-huit euro) par l'émission de 2.890.730 (deux millions huit cent quatre-vingt-dix mille sept cent trente) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, sous réserve du paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de EUR 16.380.805,5 (seize millions trois cent quatre-vingt mille huit cent cinq euro et cinquante cents) payable sur le compte

de prime d'émission de la Société, dont un montant de EUR 289.073 (deux cent quatre-vingt-neuf mille soixante-treize euro) sera alloué à la réserve légale, le tout étant intégralement libéré par un apport en nature;

3. Souscription et paiement par Hillenbrand International Holding Corporation des nouvelles parts sociales par voie d'un apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5. Modification consécutive du premier alinéa de l'article 8. des statuts de la Société; et

6. Divers.

Après approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est résolu que l'Associé Unique renonce au droit de convocation à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est aussi résolu que tous les documents utiles ont été mis à la disposition de l'Associé Unique durant un délai suffisant pour lui permettre d'examiner chaque document attentivement.

Deuxième résolution:

Il est résolu d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 2.890.730 (deux millions huit cent quatre-vingt-dix mille sept cent trente euro) afin de le porter de son montant actuel de EUR 23.523.088 (vingt-trois millions cinq cent vingt-trois mille quatre-vingt huit euro) à EUR 26.413.818 (vingt-six millions quatre cent treize mille huit cent dix-huit euro) par l'émission de 2.890.730 (deux millions huit cent quatre-vingt-dix mille sept cent trente) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), sous réserve du paiement d'une prime d'émission totale d'un montant EUR 16.380.805,5 (seize millions trois cent quatre-vingt mille huit cent cinq euro et cinquante cents) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission») dont un montant de EUR 289.073 (deux cent quatre-vingt-neuf mille soixante-treize euro) sera alloué à la réserve légale, le tout étant intégralement libéré par un apport en nature décrit ci-après.

Troisième résolution:

Il est résolu d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et le paiement de la Prime d'Emission par l'apport en nature décrit ci-après.

Intervention - Souscription - Paiement

Sur ce l'Associé Unique, représenté par Mme. Sophie Henryon, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé, intervient et déclare souscrire aux Nouvelle Parts Sociales. L'émission des Nouvelles Parts Sociales est aussi faite sous réserve du paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été intégralement payées par l'Associé Unique par l'apport en nature décrit ci-après.

Description de l'apport

L'apport fait par l'Associé Unique en contrepartie de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et le paiement de la Prime d'Emission est composé des actions suivantes:

- cent mille (100,000) actions sans valeur nominale, détenues par l'Associé Unique dans BC Canada Company, ULC, une société constituée sous le droit de la Nouvelle Ecosse, Canada, dont le siège social est à 1969 Upper Water Street, Suite 1300, Purdy's Warf Tower II, Halifax, NS B3J 3R7, Canada, et enregistrée sous le numéro 22-1759452 ("BCC"), représentant 100 % (cent pour cent) du capital social de BCC (les «Actions») (l'«Apport»).

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à EUR 19.271.535,5 (dix-neuf millions deux cent soixante-et-onze mille cinq cent trente-cinq euro et cinquante cents).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société aux termes d'une déclaration d'évaluation en date du 4 mai 2011, qui restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'apport

Une preuve de l'apport a été apportée à la Société.

Intervention des gérants

Sur ce interviennent:

a) M. Kenneth A. Camp en qualité de gérant de catégorie A de la Société,

b) M. Joe A. Raver en qualité de gérant de catégorie A de la Société, et

c) M. Manfred Schneider en qualité de gérant de catégorie B de la Société,

tous représentés par Mme Sophie Henryon, précitée, en vertu d'une procuration incluse dans la déclaration de valeur mentionnée ci-dessus.

Prenant acte d'avoir été informés préalablement de l'étendue de leur responsabilité, obligés juridiquement en qualité de gérants de la Société du fait de l'Apport, ils gérants approuvent expressément la description de l'Apport, son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent l'actionnariat de la Société est dorénavant constitué de:
- Hillenbrand International Holding Corporation: 26.413.818 (vingt-six millions quatre cent treize mille huit cent dix-huit) parts sociales.

Le notaire constate que les 26.413.818 (vingt-six millions quatre cent treize mille huit cent dix-huit) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée et peuvent valablement résoudre sur les résolutions prises ci-après.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'apport ayant été réalisé intégralement, il est résolu de modifier le premier alinéa de l'article 8 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 26.413.818 (vingt-six millions quatre cent treize mille huit cent dix-huit euro), représenté par 26.413.818 (vingt-six millions quatre cent treize mille huit cent dix-huit) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune.»

Aucune autre modification n'est apportée à cet article.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour l'assemblée est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de son augmentation de capital, s'élève à environ EUR 6.000,- (six mille euro).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire du comparant, ce dernier a signé avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette à la date qu'en tête des présentes.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 mai 2011. Relation: EAC/2011/5951. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011076175/235.

(110085243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

European Charter Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 67.006.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2011.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domiciliée professionnellement au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux administrateurs, à savoir:

- la société LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à r.l, administrateur catégorie B, avec siège social sis au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.893.

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, administrateur catégorie A, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

La société Zimmer & Partners S.à.r.l., commissaire aux comptes, à changer de forme juridique devenant une Société Anonyme.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011077760/23.

(110086794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Sunrose Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 148.819.

Constituée suivant acte reçu par Me Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 14 octobre 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 2191 du 10 novembre 2009;

- Il résulte d'une lettre adressée le 31 mai 2011 à la société que M. Jean FABER a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie B avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Pour la société Sunrose Capital S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2011076410/14.

(110085312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Tourism Investments and Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 45.340.

Extrait des décisions de l'actionnaire unique datée du 19 mai 2011

Résolutions

1. L'Actionnaire unique décide d'entériner, avec effet immédiat, la démission de Mme Véronique Palisser du poste d'Administrateur de la Société.

2. L'Assemblée décide de nommer, comme Administrateur de la Société, avec effet immédiat, Mme Diane BROTO, avocate, née le 08.01.1971 à Beyrouth, Liban, avec adresse professionnelle au 18, rue du Conseil-Général, 1205 Genève, Suisse. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui aura lieu en 2014

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2011076439/17.

(110084899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Tellaca Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 112.781.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à L-SANEM, en date du 6 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 532 du 14 mars 2006;

- Statuts modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, en date du 20 septembre 2010, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 2482 du 17 novembre 2010.

I. Il résulte d'une lettre adressée à la société que:

- Monsieur Lars BERTMAR, demeurant à GB-SW3 6SJ LONDRES, 93, Dovehouse Street, a démissionné en date du 30 novembre 2010 avec effet immédiat de son mandat de gérant de la société;

II. Il résulte des décisions des associés prises au siège social en date du 7 décembre 2010 qu'a été élu nouveau gérant pour une période illimitée:

- Monsieur Jean-Louis OUELLETTE, directeur, né le 2 novembre 1958 à GRANBY (CANADA) et demeurant professionnellement à B-1410 WATERLOO, Drève Richelle 161, Bâtiment D.

Il découle du paragraphe 5 de l'article 10 des statuts coordonnés de la société que le nouveau gérant, Monsieur Jean-Louis OUELLETTE est autorisé d'engager la société par la signature conjointe avec un deuxième gérant.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2011076437/24.

(110084935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Benelux Mezzanine S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 92.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 97.335.

L'an deux mille onze, le dix-huit avril.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

EUROMEZZANINE 4 FCPR, un fonds commun de placement à risques soumis à la procédure allégée, régi par le droit Français, ayant son siège social au 11, Rue Scribe, F-75009 Paris, France, dûment représenté par EUROMEZZANINE CONSEIL, société de gestion, ayant son siège social au 11, Rue Scribe, F-75009 Paris, France et enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Paris, France, sous le numéro 423 762 814,

ici représenté par Mlle Suzana Guzu, employée, ayant son adresse professionnelle au 1 B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 18 avril 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Le comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Benelux Mezzanine S.à r.l.», (ci après la «Société»), ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 97335, constituée par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1 du 2 janvier 2004 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 945 en date du 22 mai 2007.

II. Le capital social de la Société est fixé à quatre cent soixante-huit mille cinq cents Euro (EUR 468.500,00) représenté par huit cent soixante-dix (870) parts sociales ordinaires, cinq (5) parts sociales de catégorie C2, cinq (5) parts sociales de catégorie E1, cinq (5) parts sociales de catégorie E2, cinq (5) parts sociales de catégorie F1, trois mille sept cent quarante-cinq (3.745) parts sociales de catégorie F2, cinq (5) parts sociales de catégorie I, cinq (5) parts sociales de catégorie J, cinq (5) parts sociales de catégorie K, cinq (5) parts sociales de catégorie L, cinq (5) parts sociales de catégorie M, cinq (5) parts sociales de catégorie N, cinq (5) parts sociales de catégorie O, cinq (5) parts sociales de catégorie P, cinq (5) parts sociales de catégorie Q et cinq (5) parts sociales de catégorie R, toutes ayant une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,00) chacune.

III. L'associé unique décide de prendre les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société, suite à la réalisation des investissements des Portefeuilles E1, E2, F1 et F2, à concurrence de trois cent soixante-seize mille Euro (EUR 376.000,00) pour le porter de son montant actuel de quatre cent soixante-huit mille cinq cents Euro (EUR 468.500) à quatre-vingt-douze mille cinq cents Euro (EUR 92.500,00) par l'annulation des cinq (5) parts sociales de catégorie E1, des cinq (5) parts sociales de catégorie E2, cinq (5) parts sociales de catégorie F1 et des trois mille sept cent quarante-cinq (3.745) parts sociales de catégorie F2, d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,00) chacune, auxquelles correspondent les Portefeuilles E1, E2, F1 et F2.

2. L'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 7 des statuts de la Société lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 7. Capital social.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-douze mille cinq cents Euro (EUR 92.500,00) représenté par huit cent soixante-dix (870) «parts sociales ordinaires», cinq (5) «parts sociales de catégorie C2», cinq (5) «parts sociales de catégorie I», cinq (5) «parts sociales de catégorie J», cinq (5) «parts sociales de catégorie K», cinq (5) «parts sociales de catégorie L», cinq (5) «parts sociales de catégorie M», cinq (5) «parts sociales de catégorie N», cinq (5) «parts sociales de catégorie O», cinq (5) «parts sociales de catégorie P», cinq (5) «parts sociales de catégorie Q» et cinq (5) «parts sociales de catégorie R», toutes ayant une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,00) chacune.»

3. Suite à la décision ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'alinéa 9 de l'article 7 des statuts de la Société lequel aura désormais la teneur suivante:

«Tous revenus quelconques qui ne peuvent pas être attribués aux Portefeuilles C2, I, J, K, L, M, N, O, P, Q et R sont attribués au Portefeuille Ordinaire.»

4. L'associé unique décide de mandater tout membre du conseil de gérance de la Société afin d'effectuer tout paiement suite à l'annulation des parts sociales de classe E1, E2, F1 et F2 et à la diminution du capital y relative.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille cent Euro (EUR 1.100,00).

Déclaration

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Guzu, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 avril 2011. Relation: EAC/2011/5258. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011076043/69.

(110084676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Floralpina Europa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 74.878.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 26 mai 2011, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} section siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation:

- La société anonyme FLORALPINA EUROPA S.A, dont le siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande Duchesse Charlotte, de fait inconnu à cette adresse,

Pour extrait conforme

Me Réjane JOLIVALT-DA CUNHA

Le Liquidateur

Référence de publication: 2011076824/15.

(110085127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Friolux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 11, rue de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 161.121.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt mai.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Paulo PIORRO DA ROCHA, technicien, né le 15 mars 1969, à Ilhavo (Portugal), demeurant à L-2441 Luxembourg, 343B, rue Rollingergrund, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire de:

2.- Madame Rosalie COUTINHO, gestionnaire administrative, née le 18 décembre 1979 à Luxembourg, demeurant à L-4276 Esch/Alzette, 54, rue Louis Pasteur,

en vertu d'une procuration donnée en date du 19 mai 2011 à Luxembourg.

Laquelle procuration après avoir été paraphée „ne varietur“ par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «FRIOLUX».

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objets:

- la commercialisation et l'installation fixe, mobile de systèmes de réfrigération ou de climatisation sur véhicules ou bâtiments, professionnels ou privés,
- la commercialisation de pièces détachées y accessoires
- la recherche, le développement, la fabrication, l'assemblage, l'entretien et la réparation de ces systèmes de réfrigération
- l'importation et l'exportation de toutes machines, équipements ou accessoires de réfrigération ou de climatisation pour compte de tiers ou propre.

La société a en outre pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

- le simple commerce de produits finis de tous genres, sans intervention dans la production, ainsi que le commissionnement pour ces mêmes produits.

La société pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Sanem.

Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Il peut être créé, par simple décision des associés ou des gérants, des filiales, succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, qui, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de cession ou de transmission pour cause de mort à un non-associé celui-ci devra faire l'objet d'un agrément unanime à défaut d'un tel agrément les autres associés devront s'en porter acquéreurs. Ces dispositions sont applicables à toute aliénation tant à titre onéreux qu'à titre gratuit de parts sociales. L'apport de parts sociales dans le capital d'une société, est interdite.

L'associé qui se propose de céder tout ou une partie de ses parts sociales à un non-associé doit les offrir préalablement, au moins six (6) mois avant la fin de l'exercice en cours, à ses coassociés qui disposeront d'un droit de préemption jusqu'à la fin de cet exercice pour s'en porter acquéreurs à la valeur bilan du dernier exercice approuvé.

L'offre aux coassociés des parts à céder à un tiers, sera communiquée par lettre recommandée à la gérance. Elle contiendra impérativement le nom et la qualité du ou des cessionnaires, le nombre et le prix des parts à céder. La gérance communiquera par lettre recommandée le calcul de la valeur des parts d'après le dernier bilan aux associés en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter les parts sociales aux prix arrêtés sur base du dernier bilan approuvé. Le silence de la part des associés pendant ce délai équivaut à un refus de leur part.

En cas de désaccord entre parties sur le prix des parts à céder après un délai de quatre semaines de la notification de l'offre de cession aux coassociés, le ou les associés qui entendent céder les parts sociales, le ou les associés qui se proposent de les acquérir désigneront chacun un expert pour nommer ensuite un autre expert destiné à les départager en cas de désaccord entre parties pour fixer la valeur de cession, en se basant sur leur valeur résultant du dernier bilan approuvé.

Au cas où aucun des associés restants n'est disposé à acquérir les parts sociales sujettes à cession, les associés restants auront le droit de désigner un ou plusieurs tiers pour acquérir ces parts sociales.

Toute cession de parts sociales doit être vérifiée par la gérance quant à sa procédure et acceptée par elle dans un acte notarié sous peine d'inopposabilité à la société.

Art. 7. La mise en gage ou le nantissement des parts sociales pour raison d'un cautionnement quelconque est impossible sans l'accord préalable et unanime des associés.

Art. 8. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayant droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables «ad nutum» par les associés, qui fixent leurs pouvoirs et les rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti comme suit:

Cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital le solde reste à la disposition des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre 2011.

Libération des parts sociales

Les cent (100) parts ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Paulo PIORRO DA ROCHA, préqualifié, quatre-vingt-dix parts	90
2.- Madame Rosalie COUTINHO, préqualifiée, dix parts sociales	10
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ 950,- EUR.

Décisions des associés

Et aussitôt les associés représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués ont pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée au L-4437 Soleuvre, 11, rue de Differdange.

2. Le nombre de gérant est fixé à deux (2):

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Paulo PIORRO DA ROCHA, prénommé, comme gérant technique;

- Madame Rosalie COUTINHO, prénommée, comme gérante administrative.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe des deux gérants avec pouvoir de délégation réciproque.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, connu du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P.PIORRA DA ROCHA, R.COUTINHO, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mai 2011. Relation: LAC/2011/23846. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 30 mai 2011.

Référence de publication: 2011074946/126.

(110083464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

Element Power G.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 555.948,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 141.724.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 du groupe Element Power Holdings LP, Element Power UK LP, Element Power US LP et Element Power Scotland LP ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Element Power G.P. S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011076505/13.

(110082976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

Viewinvest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 160.596.

Résolution de l'Administrateur Unique de la société en date du 28 mai 2011

L'Administrateur Unique décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société de son adresse actuelle au 13, avenue de la Gare, à L-1611 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011076453/14.

(110085279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

White (Sàrl) Sicar, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 111.070.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 16 mai 2011

Sont nommés gérants, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur Armand HAAS, directeur de société, demeurant professionnellement au 30, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, président;

- Monsieur J. Bradley UNSWORTH, demeurant professionnellement au Omval 457, 1096 HS Amsterdam, Pays-Bas,

- Monsieur Hans Christoph GRÜNINGER, demeurant professionnellement 22, rue de Marignan, F-75008 Paris, France.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011076457/17.

(110084881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Quadrolux Transport G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6617 Wasserbillig, 12, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 64.028.

Im Jahre zweitausend und elf

Den vierzehnten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Christine DOERNER, mit dem Amtswohnsitz in Bettemburg.

Sind erschienen:

1) Herr Steffen SCHULLER, Geschäftsführer, wohnhaft zu L-6617 Wasserbillig, 12, route d'Echternach; hier vertreten durch Dame Sylvie SCHARES, wohnhaft in L-6617 Abweiler, 38, rue du Village;

auf Grund einer Vollmacht, datiert vom 15. Februar 2011;

2) Herr Bernd BOHNET, Privatbeamter, wohnhaft in D-56841 Traben-Trarbach, Wildbadstrasse 173;

hier vertreten durch Dame Sylvie SCHARES, wohnhaft in L-3311 Abweiler, 38, rue du Village;

auf Grund einer Vollmacht, datiert vom 15. Februar 2011;

3) Dame Birgit ALLGAYER, Einzelhandelskauffrau, wohnhaft in D-71540 Murrhardt, Herrmann-Losch Strasse 6;

hier vertreten durch Dame Sylvie SCHARES, wohnhaft in L-3311 Abweiler, 38, rue du Village;

auf Grund einer Vollmacht, datiert vom 23. Februar 2011;

welche drei Vollmachten nach gehöriger „ne varietur“ Paraphierung gegenwärtiger Urkunde beigebogen verbleiben um mit derselben formalisiert zu werden.

Die Komparenten sub1) und sub2) erklärten alleinige Gesellschafter zu sein der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „QUADROLUX TRANSPORT GmH“ (Matricule 19982403912), mit Sitz in L-6617 Wasserbillig, 12 route d'Echternach;

eingetragen im Amtsregister des Bezirksgerichts Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 64028;

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Paul Bettingen, im Amtswohnsitz in Niederanven am 7. April 1998, veröffentlicht im Memorial C von 1998, Seite 23.391;

abgeändert wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Paul Bettingen am 5. August 1998, veröffentlicht im Memorial C des Jahres 1998, Seite 41.238;

abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Paul Bettingen am 23. Mai 2001, veröffentlicht im Memorial C von 2001, Seite 54.953;

abgeändert durch Privatschrift am 12. April 2002, publiziert im Memorial C von 2002, Seite 62.623;

und abgeändert gemäss Generalversammlung aufgenommen durch den handelnden Notar am 27. März 2006, veröffentlicht im Memorial C von 2006, Seite 58.889.

Welche Komparenten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung einbefunden haben und folgende Beschlüsse gefasst haben.

Erster Beschluss:

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um ACHTUNDZWANZIGTAUSEND DREIHUNDERT UND DREIZEHN KOMMA NULL VIER Euro (28.313,04.- Euro) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von DREI UND SECHZIG TAUSEND DREI UND ACHTZIG EURO VIER UND VIERZIG CENTS (63.083,44 Euro) auf EINUNDNEUNZIGTAUSEND DREIHUNDERT UND SECHSUNDNEUNZIG KOMMA ACHTUNDVIERZIG EURO (91.396,48 Euro) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von 228 (ZWEIHUNDERT ACHTUNDZWANZIG) neuen Aktien mit einem Nennwert von je EINHUNDERT VIER UND ZWANZIG EURO ACHTZEHN CENTS (124,18 Euro), welche dieselben Rechte und Vorteile gemessen wie die bereits bestehenden Anteile.

Diese neuen 228 (ZWEIHUNDERT ACHTUNDZWANZIG) Anteile wurden gezeichnet durch Herrn Steffen SCHULLER, vorgenannt, welcher erklärt, dass die neuen Anteile eingezahlt wurden durch Umwandlung im Kapital von Forderungen des Zeichners gegen die Gesellschaft. Diese Forderungen gehen aus den Comptes Annuels auf den 30. September 2010 heraus, welche dieser Urkunde beigebogen bleiben, nachdem sie ne varietur unterzeichnet wurden.

Zweiter Beschluss:

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um VIERUNDREISSIGTAUSEND SIEBENHUNDERT UND SIEBZIG KOMMA VIERZIG Euro (34.770,40.- Euro) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von EINUNDNEUNZIGTAUSEND DREIHUNDERT UND SECHSUNDNEUNZIG KOMMA ACHTUNDVIERZIG EURO (91.396,48 Euro) auf EINHUNDERTSECHSUNDZWANZIGTAUSEND EINHUNDERT SECHSUNDSECHZIG KOMMA ACHTUNDACHTZIG (126.166,88 Euro) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von 280 (ZWEIHUNDERT ACHTZIG) neuen Anteile mit einem Nennwert von je EINHUNDERT VIER UND ZWANZIG EURO ACHTZEHN CENTS (124,18 Euro), welche dieselben Rechte und Vorteile gemessen wie die bereits bestehenden Anteile und voll und bar einzuzahlen sind.

Die 280 (ZWEIHUNDERTACHTZIG) neuen Anteilen wurden von Dame Birgit ALLGAYER, vorgenannt, gezeichnet.

Der Betrag von VIERUNDREISSIGTAUSEND SIEBENHUNDERT UND SIEBZIG KOMMA VIERZIG Euro (34.770,40.- Euro) wurde von Dame Birgit ALLGAYER, vorgenannt voll eingezahlt, so dass er der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

Dritter und Letzter Beschluss:

Die Gesellschaft beschliesst dem Artikel 6 der Statuten folgenden Wortlaut zu geben:

, **Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt EINHUNDERT SECHS UND ZWANZIG TAUSEND EINHUNDERT SECHS UND SECHZIG EURO ACHT UND ACHTZIG CENTS (Euro 126.166,88) und ist eingeteilt in EINTAU-

SEND UND SECHZEHN (1.016) Anteile von EINHUNDERT VIER UND ZWANZIG EURO ACHTZEHN CENTS (Euro 124,18). Diese EINTAUSEND UND SECHZEHN (1.016) Anteile wurden wie folgt gezeichnet:

1) Herrn Steffen SCHULLER, vorgeannt	611 Anteile
2) Herrn Bernd BOHNET, vorgeannt	125 Anteile
3) Frau Birgit ALLGAYER, vorgeannt	280 Anteile
Total:	1.016 Anteile

Schätzung der Kosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Umänderung obliegen oder zur Last gelegt

werden, werden auf EIN TAUSEND ZWEI HUNDERT EURO (Euro 1.200.-) abgeschätzt.

WORUEBER URKUNDE, Aufgenommen zu Bettembourg in der Amtsstube des handelnden Notars, Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene, hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: Schares, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 28 avril 2011. Relation: EAC/2011/5481. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de la publication au Mémorial C.

Bettembourg, le 3 mai 2011.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2011076657/84.

(110084042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

**Cidron Iugo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Cidron Soleil S.à r.l.).**

Capital social: GBP 1.110.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.178.

In the year two thousand eleven, on the twenty-fourth of May.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Cidron Iugo Limited, a private company with registered office at 26 Esplanade, St Helier, JE23QA, Jersey Channel Islands, represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 23rd May 2011, which proxy, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Cidron Soleil S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" (limited liability company), having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register B 153 178, incorporated by a deed of the undersigned notary enacted on May 12, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1394 dated on July 7, 2010 (the "Company").

The Articles of Incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary enacted on May 11, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to state that:

I.- The Sole Shareholder holds all the one million one hundred ten thousand (1,110,000) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on the items of the agenda.

II.- The decisions to be resolved upon by the Sole Shareholder are the following:

1. Change of name of the company into "Cidron Iugo S.à r.l.". and subsequent amendment of article 2 of the Company's articles of association.

2. Miscellaneous.

Thereafter the following resolution was passed by the Sole Shareholder of the Company:

Sole resolution

The sole shareholder of the Company resolved to change the name of the Company into "Cidron Iugo S.à r.l." and to amend article 2 of the Company's articles of association in consequence to read as follows:

" **Art 2.** The Company's name is "Cidron lugo S.à r.l."".

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française

L'an deux mille onze, le vingt-quatre mai.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

Comparaît

Cidron lugo Limited, une société de droit privé avec siège social au 26, Esplanade, St Helier, JE2 3QA, Jersey Channel Islands, ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée en date du 23 mai 2011, ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de la société à responsabilité limitée "Cidron Soleil S.à r.l.", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 153 178, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 12 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1394 du 7 juillet 2010 (la "Société").

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date du 11 mai 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique prie le notaire d'acter que:

I.- L'Associé Unique détient les 1,110,000 (un million cent dix mille) parts sociales émises par la Société, de sorte que les décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- Les décisions à prendre par l'Associé Unique sont les suivantes:

1. Changement de dénomination de la Société en "Cidron lugo S.à r.l. " et modification corrélative de l'article 2 des statuts de la Société;

2. Divers.

La résolution suivante a été prise par l'Associé Unique de la Société:

Résolution unique:

L'associé unique a décidé de changer la dénomination de la Société en "Cidron lugo S.à r.l." et de modifier l'article 2 des statuts de la Société en conséquence afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art 2.** La dénomination de la Société sera "Cidron lugo S.à r.l."".

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mai 2011. LAC/2011/24612. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011076071/78.

(110084257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

White Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 111.173.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 16 mai 2011

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016, AUDIEX S.A., 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 31 mai 2011.
Référence de publication: 2011076459/12.

(110084874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Sicavex, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 105.082.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 février 2011

En date du 28 février 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire a:

- décidé de prononcer la clôture de la liquidation de la Société;
- décidé que les livres et documents de la Société seront gardés pour une durée de 5 ans au 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg;
- pris note que le produit qui n'aurait pas pu être distribué sera déposé auprès de la Caisse de Consignations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Pour extrait sincère et conforme

BGL BNP Paribas

Signatures

Référence de publication: 2011076469/18.

(110082783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Invesco Vienna Hotel Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.186.533,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 153.881.

—
In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of the month of May.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg,

There appeared

Mrs. Nadja ZIMMER, legal assistant, residing professionally in Luxembourg

as Proxyholder on behalf of Invesco European Hotel Real Estate IV S.à r.l. a société à responsabilité limitée, having its registered office at 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

being the sole shareholder of Invesco Vienna Hotel Investment S.à r.l. a société à responsabilité limitée, having its registered office at 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg incorporated by deed of the notary Martine Schaeffer on 24th June 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°2079 of 5th October 2010.

The Proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) to three million one hundred eighty-six thousand and five hundred thirty-three Euro (€ 3,186,533) by the issue of three million one hundred seventy-four thousand and thirty-three (3,174,033) new shares with a nominal value of one Euro (€ 1) each against the contribution in cash of three million one hundred seventy-four thousand and thirty-three Euro (€ 3,174,033); and consequential amendment of the first sentence of article 5 of the articles of association of the Company.

The decisions taken by the sole member are as follows:

Sole resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) to three million one hundred eighty-six thousand and five hundred thirty-three Euro (€ 3,186,533) by the issue of three million one hundred seventy-four thousand and thirty-three (3,174,033) new shares with a nominal value of one Euro (€ 1) each against the contribution in cash of three million one hundred seventy-four thousand and thirty-three Euro (€ 3,174,033) by the sole shareholder,

which amount is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary

Consequently of the above, the meeting resolved to amend the first sentence of article 5 of the articles of association of the Company to read as follows:

“The issued share capital of the Company is set at three million one hundred eighty-six thousand five hundred and thirty-three Euro (€ 3,186,533) divided into three million one hundred eighty-six thousand five hundred and thirty-three (3,186,533) with a par value of one Euro (€ 1) each.”

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 3000.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will be prevailing.

Whereof one in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendundelf, am fünfundzwanzigsten Tag des Monats Mai.

Vor der Notarin Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Luxemburg,

erschien:

Frau Nadja ZIMMER, legal assistant, beruflich ansässig in Luxemburg,

als Bevollmächtigte der Invesco European Hotel Real Estate IV S.à r.l. , eine société à responsabilité limitée mit Gesellschaftssitz in 25C, Boulevard Royal, L-2446 Luxemburg, alleiniger Gesellschafter der Invesco Vienna Hotel Investment S.à r.l., eine société à responsabilité limitée, mit Gesellschaftssitz in der 25C, Boulevard Royal, L-2446 Luxemburg, gegründet durch die Urkunde des Notars Martine Schaeffer am 24. Juni 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°2079 am 5. Oktober 2010.

Die Bevollmächtigte erklärt und ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

1. Der alleinige Gesellschafter hält alle zwölftausendfünfhundert (12.500) Gesellschaftsanteile, so dass rechtsgültig über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden kann.

2. Die Punkte, über die Beschlüsse gefasst werden soll, sind die folgenden:

Erhöhung des Stammkapitals von zwölftausendfünfhundert Euro (€ 12.500) auf dreimillioneinhundertsechszigtausendfünfhundertdreiunddreißig Euro (€ 3.186.533) durch Ausgabe von dreimillioneinhundertvierundsiebzigtausenddreihundertdreißig (3.174.033) neuen Anteilen mit einem Nominalwert von je einem Euro (€ 1) gegen Bareinlage von dreimillioneinhundertvierundsiebzigtausenddreihundertdreißig Euro (€ 3.174.033) und konsequenterweise Änderung des Artikles 5 Absatz 1 der Gesellschaftssatzung.

Einzigter Beschluss

Es wird beschlossen, das Stammkapital von zwölftausendfünfhundert Euro (€ 12.500) auf dreimillioneinhundertsechszigtausendfünfhundertdreiunddreißig Euro (€ 3.186.533) zu erhöhen

durch Ausgabe von dreimillioneinhundertvierundsiebzigtausenddreihundertdreißig (3.174.033) neuen Anteilen mit einem Nominalwert von je einem Euro (€ 1)

gegen Bareinlage von dreimillioneinhundertvierundsiebzigtausenddreihundertdreißig Euro (€ 3.174.033) gezahlt durch den alleinigen Gesellschafter.

Der Nachweis über die Bareinzahlung wurde dem Notar durch eine diesbezügliche Bankbescheinigung erbracht.

Konsequenterweise zu dem oben Genanntem, beschließt die Versammlung die Änderung von Artikel 5 Absatz 1 der Satzung wie folgt:

„Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt dreimillioneinhundertsechszigtausendfünfhundertdreiunddreißig Euro (€ 3.186.533) geteilt in dreimillioneinhundertsechszigtausendfünfhundertdreiunddreißig (3.186.533) Anteile mit einem Nennwert von je einem Euro (€ 1).“

Sämtliche Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Gebühren, welche der Gesellschaft erwachsen, werden auf ungefähr EUR 3.000 geschätzt.

Die unterzeichnende Notar, der die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde in englischer Spracheausgefertigt wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, auf Antrag der erschienenen Person und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, ist die englische Fassung massgebend.

Die vorliegende notarielle Urkunde wurde in Luxembourg ausgestellt, an dem zu Beginn des Dokumentes aufgeführten Tag.

Nachdem das Dokument der erschienenen Person vorgelegt wurde, haben die Mitglieder des Büros das vorliegende Protokoll zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: N. Zimmer et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mai 2011. LAC/2011/24933. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Référence de publication: 2011076194/93.

(110085267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Immorent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 71.012.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 26 mai 2011, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} section siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation:

- La société anonyme IMMORANT S.A, dont le siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande Duchesse Charlotte, de fait inconnu à cette adresse,

Pour extrait conforme

Me Réjane JOLIVALT-DA CUNHA

Le Liquidateur

Référence de publication: 2011076844/15.

(110085132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Slif S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 13, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 116.280.

L'an deux mille onze, le vingt mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée S.A.F.E. International Group S.à r.l., avec siège social actuellement à L-1212 Luxembourg, 13, rue des Bains, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 123.222, ici représentée par son gérant Monsieur Aymeric KEMPF, gérant de sociétés, demeurant actuellement à F-57950 Montigny-les-Metz, 23, rue Charles de Gaulle, lui-même ici représentée par Monsieur Sebastien FEVE, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "SLIF S.à r.l. ", ayant son siège social à L-5855 Hesperange, 8, rue Jos Sunnen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 116.280, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 26 avril 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1358 du 14 juillet 2006, et

dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach en date du 31 octobre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2397 du 23 décembre 2006.

en date du 28 janvier 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 518 du 10 mars 2009.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125,-EUR), entièrement libérées.

- Que la comparante est la seule et unique associée de ladite société et qu'elle s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer, avec effet au 11 mai 2011, l'adresse du siège social vers L-1212 Luxembourg, 13, rue des Bains, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (1^{er} alinéa).** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg."

84461

Deuxième résolution

L'associée unique déclare que l'adresse de l'associé unique est dorénavant L-1212 Luxembourg, 13, rue des Bains.

Troisième résolution

L'associée unique déclare que l'adresse du gérant unique est dorénavant F-57950 Montigny-les-Metz, 23, rue Charles de Gaulle.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 800,- EURs.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sebastien FEVE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 mai 2011. Relation GRE/2011/2015. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 1^{er} juin 2011.

Référence de publication: 2011076398/49.

(110085221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

East Europe Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 85.222.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 14 juin 2011.

Résolutions:

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2013 comme suit:

Conseil d'administration

Monsieur Andrea CARINI, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, administrateur et président

Monsieur Gregorio PUPINO, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, administrateur;

Monsieur Benoît DESSY, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Commissaire aux comptes

Fiduciaire Mevea Luxembourg Sàrl, 45-47, route d'Arlon, L - 1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011082229/25.

(110091977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Brufefi Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 25.657.

L'an deux mille onze, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme " Brufefi Invest S.A." (ci-après «la Société») avec siège à L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle, constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 mars 1987, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés

et Associations numéro 160 du 1^{er} juin 1987, modifiée en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 16 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 262 du 6 février 2009,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 25.657.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pascal FOURNIER MONTGIEUX, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Pascal ESPEN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1445 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Maître Alain RUKAVINA, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- Transfert du siège social de Luxembourg à Saint-Ouen (France) et adoption de la nationalité française;
- Décision de fixer le siège de la société à 2, rue Galien, F-93400 Saint Ouen (France);
- Décision d'adopter la forme d'une société par actions simplifiées de droit français et présentation des statuts selon la législation française;
- Pouvoirs à conférer à Monsieur Pascal FOURNIER MONTGIEUX, né le 14 janvier 1954 à Mont Saint Aignan, résidant à 2 rue Galien F-93400 Saint Ouen - pour représenter la société vis à vis des instances administratives et fiscales à Saint Ouen (F) à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant.
- Démission des administrateurs et commissaire aux comptes actuellement en fonction à Luxembourg et décharge;
- Nomination des membres du collège des dirigeants.
- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes et d'un suppléant.

IV. Que le capital social de la société s'élevant à 15.251.897,- (quinze millions deux cent cinquante et un mille huit cent quatre-vingt-dix-sept Euros), représenté par 61.526 (soixante et un mille cinq cent vingt-six) actions sans valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la nationalité de la Société, actuellement société de droit luxembourgeois, en société de droit français, et de transférer le siège social de la Société à Saint Ouen, (F), sans dissolution préalable de la Société, laquelle continuera l'activité avec tous les actifs et passifs existants de la Société, et continuera d'exister sous la nationalité française. Ce changement de nationalité et ce transfert de siège social ne donneront lieu ni légalement, ni fiscalement, à la constitution d'une personne juridique nouvelle.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'établir le siège social de la Société 2, rue Galien, F-93400 Saint Ouen (France). La Société ne maintiendra pas de succursale ni d'autre entité juridique au Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier les statuts de la société de façon à les rendre conformes à la législation française et décide d'adopter la forme d'une société par actions simplifiée dénommée BRUGEFI INVEST.

Les statuts de la société de droit français adoptés par l'assemblée resteront annexés au présent acte après avoir été paraphés par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs à Monsieur Pascal FOURNIER MONTGIEUX, né le 14 janvier 1954 à Mont Saint Aignan, résidant à 2, rue Galien, F-93400 Saint Ouen, pour représenter la Société devant toute instances administratives et fiscales à Saint Ouen (F) à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant et en vue

de l'inscription de la Société par les autorités françaises compétentes, et accomplir toutes formalités nécessaires à l'immatriculation de la société au RCS de Bobigny (F) avec faculté de délégation.

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et leur donne décharge.

Sixième résolution

L'assemblée nomme aux fonctions du collège des dirigeants, chargé de diriger la société, deux membres:

a.- Monsieur Pascal FOURNIER MONTGIEUX, né le 14 janvier 1954 à Mont Saint Aignan, résidant à 2, rue Galien, F-93400 Saint Ouen, président, pour une durée de deux années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Monsieur Pascal FOURNIER MONTGIEUX accepte lesdites fonctions et déclare qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice du mandat de président.

b.- Monsieur Philippe LACROIX, né le 25 octobre 1964 à Meaux, résidant à 5, rue des Narcisses, B-1180 Bruxelles (Belgique), directeur général, pour une durée de deux années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Monsieur Philippe LACROIX accepte lesdites fonctions et déclare qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice du mandat de directeur général.

Septième résolution

L'assemblée nomme aux fonctions de commissaires aux comptes pour une durée de six exercices:

- la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, titulaire, ayant son siège social à Neuilly sur Seine F- 92 - 63 rue de Villiers (672.006.483 RCS Nanterre).

- Monsieur Yves NICOLAS, suppléant, né le 21 mars 1955 à La Voulte sur Rhône, résidant à 63, rue de Villiers, F-92000 Neuilly sur Seine.

Condition suspensive

Les résolutions 1,2,3,5,6 et 7 ci-dessus sont prises sous la condition suspensive de l'immatriculation de la Société au RCS de Bobigny par les autorités françaises compétentes.

Tous pouvoirs sont conférés au cabinet Wagener & Rukavina pour faire constater par-devant notaire la réalisation de la condition suspensive et effectuer toutes formalités administratives et juridiques liées à la radiation définitive de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de 1.100,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. ESPEN, A. RUKAVINA, P. FOURNIER MONTGIEUX, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 février 2011. Relation: LAC/2011/5318. Reçu 12,- € (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2011.

Référence de publication: 2011076059/106.

(110085022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

WPH Dallion I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.613.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 9 mai 2011

1. M. Jean KONINCKX a démissionné de son mandat de gérant.
2. Le nombre des gérants à été diminué de trois (3) à deux (2).

Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.
Pour extrait sincère et conforme
Pour WPH Dallion I S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011076460/14.

(110085161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Eko-Park International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.791.600,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 115.107.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2011.
Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2011076504/14.

(110082961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

3. Boccador VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 13, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 123.629.

L'an deux mille onze, le vingt mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée SLIF S.à r.l., avec siège social actuellement à L-1212 Luxembourg, 13, rue des Bains, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 116.280, ici représentée par son gérant Monsieur Aymeric KEMPF, gérant de sociétés, demeurant actuellement à F-57950 Montigny-les-Metz, 23, rue Charles de Gaulle, lui-même ici représentée par Monsieur Sebastien FEVE, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "3. Boccador VIII S.à r.l.", ayant son siège social à L-5855 Hesperange, 8, rue Jos Sunnen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 123.629, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 3 janvier 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 406 du 20 mars 2007, et

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 28 janvier 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 550 du 13 mars 2009.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR), entièrement libérées.

- Que la comparante est la seule et unique associée de ladite société et qu'elle s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer, avec effet au 11 mai 2011, l'adresse du siège social vers L-1212 Luxembourg, 13, rue des Bains, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (1^{er} alinéa).** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg."

Deuxième résolution

L'associée unique déclare que l'adresse de l'associé unique est dorénavant L-1212 Luxembourg, 13, rue des Bains.

Troisième résolution

L'associée unique déclare que l'adresse du gérant unique est dorénavant F-57950 Montigny-les-Metz, 23, rue Charles de Gaulle.

Quatrième résolution

L'associée unique décide de supprimer le deuxième et le troisième alinéa de l'article 6 des statuts.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 800,- EURs.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sebastien FEVE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 mai 2011. Relation GRE/2011/2011. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011076466/49.

(110085129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

GI Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 161.618.

Extract of the Share Transfer Agreement dated June 9, 2011:

Christophe MAILLARD, the sole shareholder of the Company, has transferred all the shares its holds in the Company, namely 150.000 shares to Groupon, Inc. an incorporation duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, United States of America and having its registered office at 600 W. Chicago Ave, Suite 620, Chicago, IL 60654, United States of America and registered with the Division of Corporations of the Secretary State of Delaware under the number 4489613.

Consequently, the sole shareholder of the Company is Groupon, Inc.

Suit la traduction française de ce qui précède:*Extrait du contrat de transfert de parts sociales daté du 9 juin 2011:*

Christophe MAILLARD, l'associé unique de la Société, a transféré toutes les parts sociales qu'il détenait dans la Société, soit 150.000 parts sociales à Groupon, Inc., une société dûment constituée et existant valablement en vertu des lois de l'état du Delaware, États-Unis d'Amérique et ayant son siège social au 600 W. Chicago Ave, Suite 620, Chicago, IL 60654, États-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du «Division of Corporations of the Secretary State of Delaware» sous le numéro 4489613.

Par conséquent, l'associé unique de la Société est Groupon, Inc.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011086666/26.

(110098177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Ai Mediq S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 155.029.

Société constituée par Me Henri Hellinckx le 23 juillet 2010, acte publié au Memorial C n° 2096 du 6 octobre 2010.

EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration tenue le 27 mai 2011 que:

- La démission de Monsieur Nikolay PRONIN, administrateur de la société est acceptée avec effet immédiat.
- Cooptation en qualité de nouvel administrateur de Monsieur Timur MC CONNELL, directeur financier, domicilié à Chypre, Limassol 4103 Kosta Pitsilidi, Hawaii Suntan Complex, bloc 4, appartement 3 . Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en 2015.

Les décisions prises par le conseil d'administration seront ratifiées lors de la prochaine assemblée générale.

Pour extrait
Jean WAGENER
Le mandataire

Référence de publication: 2011076742/18.

(110085233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Schonow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.724,10.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 131.575.

—
Extrait des résolutions présent par les gérants de la Société, datées au 25 février 2011

Les gérants de la Société ont décidé en date du 25 février 2011, de transférer le siège de la Société du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juin 2011.

Luxembourg, le 30 mai 2011.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.
Représentée par Alexandra Petitjean et Eric Lechat
Attorneys-in-fact A

Référence de publication: 2011076917/15.

(110084853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Drop Belux, Société Anonyme.

Siège social: L-7594 Beringen, 17, rue des Noyers.

R.C.S. Luxembourg B 151.415.

—
Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 29 mai 2011 à 17h30 à Paris

Résolutions:

L'assemblée décide à l'unanimité:

1. Le transfert du siège social de la société au 17, rue des noyers L-7594 Beringen

Référence de publication: 2011076800/11.

(110085134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Gartmore Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 77.949.

—
EXTRAIT

Les Administrateurs de Gartmore Sicav ont décidé à l'unanimité par résolution circulaire datée du 10 mai 2011:

- d'accepter la démission de Madame Victoria Huerta comme Administrateur de la Sicav avec effet au 4 avril 2011.

Pour GARTMORE SICAV
HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2011076829/13.

(110084857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Even RX Properties S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 124.378.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale des actionnaires tenue en date du 4 mai 2011

Il en résulte dudit procès-verbal que:

- Monsieur Laurent Chappuis, avec adresse professionnelle au 7, Rue Roi Victor Amé, CH-1227 Carouge, Suisse, a été nouvellement élu en tant que membre du Conseil de Surveillance jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2012.

- Madame Maria Sonia Gonzalez Valverde, avec adresse professionnelle au Schenkade 65, AS The Hague 2595, Pays-Bas, a été nouvellement élue en tant que membre du Conseil de Surveillance jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2012.

- PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg a été réélu réviseur d'entreprise de la société. Son mandat est reconduit jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011081341/20.

(110090649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Tuning&Touring Club Rolling Wheels Letzebuerg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-6450 Echternach, 58, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg F 8.756.

STATUTEN

Den Numm vun der A.s.b.l. ass: Tuning&Touring Club Rolling Wheels Letzebuerg

Art. 1. Am joer 2011, den 6 Mai ass A.s.b.l gegrennt gin, dauer vun der A.s.b.l ass illimiteiert.

Zweck an Opbau

Art. 1.1. De Verain huet als Ziel, Leit mat den gläichen Interessen an Ideen wei dem Veräin seng eegen, eng Meiglecheet ze bidden, duerch d'Organisatioun vun Treffen am soziale Beräich, sech auszetauschen, eng schein Zäit bei Gläichgesennten

ze verbrennen, souwei och Formatiounen am Interesseberäich vun dem Veräin ze gin. Des Interessen sinn enger aanerem den uerdnungsgerechten Embau vun Autoen (Interieur souwei och baussen) an d'Besichen vun verschiddeenen Treffen am In- an Ausland souwei Ausstellungen die sech mat Auto-Tuning befassen.

Art. 2. D'Gesellschaft as politesch neutral an därf kenger politescher Partei ugeheieren.

Art. 3. D'Gesellschaft darf engem nationalen souwei internationalen Verband bäitrieden, deen d'Bedingungen vun den Artikelen 1 an 2 erfëilt.

Art. 4. D'Gesellschaft besteet aus aktive Memberen, wouzou och Schüler zielen kennen, an Eierememberen. Sämtlech als aktiv agedroen Memberen sin derzou verpflichtet un den Versammlungen souwei och un der Generalversammlung deelzehuelen, soulaang si net entschellegt sin. En längert Feelen bei den Organisatiounen, Aktivseiten an Versammlungen

kann, no enger Oofstimmung vun all de Memberen, eng Sträichung vun den Aktivelëschten mat sech brengen.

Art. 5. Dei feierend Organer vun der Gesellschaft sin:

- de Comité

Verwaltung

Art. 6. D'Gesellschaft get vum Comité gefouert. De Comité besteet aus 5 Memberen an zwar: - 1 President,

- 1 Vice-President,

- 1 Sekretär,

- 1 Keesier,

- 1 Road-Captain/Organisator,

De Veräin muss mindestens aus 5 Memberen bestoen.

Art. 7. All President deen vun senger Funktioun zrecktrett, kann vunn der Versammlung den Titel vun engem Eieren-President zougesprach kreien.

Art. 8. Gett en Grënnungsmitglied aus dem Comité erausgewielt, sou gett desen automatesch an den Eierencomité opgehol, wou en nemmen duerch seng eegen schreftlech Démissioun, oder duerch en eindeutecht Fehlverhaalen geigeniwwer dem Veräin ausgeschloss kann gin.

Art. 9. Aktiv Memberen sin all am Artikel 4 beschriwwen Persounen.

Art. 10. Aktiv Memberen, dei 15 Joer oder mei am Veräin tätég waren an aus iergewelchen Grenn net mei aktiv kenne sin, kennen an en Eierecomité opgehol gin.

Art. 11. All aktive Member as verpflichtet un der Generalversammlung deelzehuelen. Jiddereen deen net deelhuele kann, muss sech mendlech oder schreftlech entschellegen.

Art. 12. De Keessier as mat den Recetten vun der A.s.b.l betraut. Sämtlech Ausgaben müssen vum Comité genehmegt sin. De Keessier leet all Joer der Generalversammlung de Bilan vum Joer virdrun vir. Ausserdem as hien zu jidder Zäit verpflichtet dem Comité souwei dem Kasserevisor een Iwwerbleck an dei finanziell Situatioun vun der Gesellschaft ze gin.

De Veräin

Art. 13. Jiddereen kann Member vum Veräin gin wann hien dei nämmecht Interessen an Ideen wei den Veräin vertrett. Memberen kennen ausgeschloss gin, wann sie an mei wei sechs Versammlungen ouni Entschellegung gefeelt hun.

Art. 14. Iwwer d'Opnahm vu neien Memberen entscheed de ganze Veräin.

Art. 15. D'Cotisatioun vun den berufstätegen Memberen läit bei 30 EUR d'Joer, woubei des Cotisatiounen entweder op den Veräinskonto iwwerwisen kenne gin oder dem Keessier bei den Versammlungen kennen ausgehändegt gin. Den Keessier muss iwwer des Cotisatiounen Buch feieren an den President (oder den Vice-President am Fall wou den President oofwiesend as) muss bei desen Aktiounen seng Ennerschreft gin. Desweiteren as den Keessier derfier verantwortlech dass dei Cotisatiounen dei him bei den Versammlungen ausgehändegt gin sin op den Veräinskonto abezuelte gin. All Member huet d'Recht bei all Versammlung den Stand vun den Cotisatiounen gewuer ze gin.

Art. 16. D'Organisatiounen vun dem Veräin fier d'Öffentlechkeet get vun den aktive Memberen souwei dem Comité décideiert. Bei den Organisatiounen muss all Member deelhuele, souwäit en net mendlech oder schreftlech entschellegt as.

Generalversammlung

Art. 17. D'Generalversammlung as dat ieweicht Organ vun der Gesellschaft. Sie setzt sech aus den aktive Memberen zesummen.

- a) Sie wielt den Comité.
- b) Sie verget den Titel «Eieremember op Lieweszeit» an «Eierepräsident».
- c) D'Generalversammlung kontrolliert dei allgemeng Situatioun vun der Gesellschaft an de Keessebestand, woubäi se dem Comité Entlaaschtung get.
- d) D'Generalversammlung as zoustänneg fier greisser Ausgaben oder Organisatiounen.
- e) Sie genehmegt daat vum Comité ausgeschafften Dingschreglement.
- f) Sie kann d'Statuten emänneren an de Veräin opleisen.
- g) Sie get aberuff wann een dretten et freet.
- h) Op der Invitatioun fir d'Generalversammlung sin all d'Punkten opgelescht dei op der Dagesordnung stin. All Propositionen dei op d'manst vun engem Zwanzegstel vun de Memberen ennerschriwwen as, muss op d'Dagesordnung kommen.

Art. 18. D'Generalversammlung geet festgeluescht an per Post maat gedeelt!. Sie get vum President geleed, am Fall wou de President oofwiesend as vum Vice-President. Am Fall wou de President souwei den Vice-President oofwiesend sin, get d'Generalversammlung vum eelsten Comitésmember geleed.

Art. 19. D'Generalversammlung muss op d'manst eemol am Joer zesumme kommen, an zwar den eischten Sonndeg am Februar. Hei gett dei allgemeng Situatioun vun der Gesellschaft an d'Revisioun vum Keessebestand vun dem Joer virdrun iwwerpreift. D'Generalversammlung kann ausserdem esou oft zesummentrieden wei de Comité dat fier noutwendeg

hält oder wann op d'manst een drettel vun den aktive Memberen et verlaangt.

Art. 20. D'Generalversammlung as beschlossfähig wann mei wei zwee drettel vun de Memberen uwiesend sin.

Wann des Zuel net erreicht get muss bannet engem Mount eng zweet Generalversammlung aberuf gin. Des as beschlossfähig

ouni Rücksicht op d'Zuel vun den Memberen dei uwiesend sin. An dessem Fall muss een d'Zouloossung vum Gerücht hun.

Art. 21. D'Décisionen vun der Generalversammlung a vum Comité gin duerch einfach Majoriteit gehol. Bei Stemmgläichheit

entscheid d'Stemm vum President. Als Ausnahm zu desser Vierschreft gellen d'Statutenännerungen oder d'Opleisung vun der Gesellschaft. Des Décisionen musse mat enger Zweedrettelmajoriteit gehol gin. Stemberechtigt

sin all uwiesend Memberen. Am Fall vun enger zweeter Generalversammlung müssen op d'mannst zwee drettel vun den

Memberen uwiesend sin; d'Décisionen gin ugehol wann dräi veierel vun den Memberen hier Zoustemmung gin hun

am aanere Fall muss d'Décision vum Gerücht zougelooss gin. 84103

Art. 22. Ännerungen un de Statuten kennen nemmen viergehol gin, wann sie op der Dagesordnung stin an mei wei zwee drettel vun den Memberen uwiesend sin.

Art. 23. All Modificatioun vun de Statuten muss am Mémorial vun den Associatiounen an Sociétésiten publiziert gin.

Comité

Art. 24. De Comité erleedegt dei laafend Geschäfte. De Comité setzt sech aus deenen am Artikel 6 beschriwwenen Persounen zesummen. De Comité kann ennert sengen Memberen an och Leit dei net am Comité sin Aufgaben verdeelen,

dei d'Oprechterhaalen, an d'Kontroll vum Materialvermeigen vum Veräin garantieren.

Art. 25. Den Comité get fier eng Dauer vun 1 Joer gewielt. D'Wahlen fannen ennert den aktive Memberen statt. Et get keng Kandidatur gestallt. All Kandidat deen vun den aktive Memberen gewielt gouf an säin Amt am Comité net unhell,

get duerch dei Persoun duerno ersaat dei dei meeschte Stimmen haat.

Art. 26. Den Comité muss all Joer net gewielt gin.

Art. 27. Bei enger Wahl get den Comité mat einfacher Majoriteit gewielt. Bei Stemmgläichheit get ennert deenen Kandidaten gewielt, dei gläich vill Stimmen krit hun. Bei enger zweeter Stemmgläichheit gelt deen eelsten Kandidat als gewielt.

Art. 28. A getrennte Wahlgäng gi mat einfacher Majoriteit de President an den Vice-President gewielt. Bei Stemmgläichheit

get wei am Artikel 24 verfuer. De Comité bestëmmt ennert sengen Memberen den Sekretär an de Keessier. Och aaner Chargen kennen am Comité verdeelt gin. Fir de Fall wou mei wei een Comitésmember démissionieert,

muss bannet engem Mount eng Generalversammlung aberuff gin, dei dei fräi Plaazen duerch Neiwahlen besetzt. Dei op des Art a Weis nei gewielten Comitésmemberen maachen d'Mandatsdauer vun hieren Viergänger färdeg. Austrierend

Memberen kennen am Rytmus vun 2 Joer eremgewielt gin.

Art. 29. Stierwt oder démissionieert een Comitésmember, dann tritt automatesch deen netgewielten Kandidat mat der hechster Stemmzuel aus der läschter Generalversammlung a seng Plaaz an feiert d'Mandat bis zum festgesaaten Austrett fort.

Art. 30. D'Kandidaten fier d'Comitéswahlen müssen während mindestens 6Meint Member sin an sie müssen am Besetz vun hieren biirgerlechen Rechter sin.

Dengschtreglement

Art. 31. De Comité verfaasst en Dengschtreglement waat vun deem Moment un gelteg as, wou et vun der Generalversammlung

genehmecht gouf. Desst Dengschtreglement verpflichtet all Memberen an der selwechter Art a Weis wei d'Statuten. Et enthält Bestimmungen iwwer d'Pflichten vun den aktiven Memberen. Am allgemengen regelt et all dei Froen dei vun den Statuten net bereiert gin.

Allgemeng Bestimmungen

Art. 32. Statutenännerungen oder eenzel Artikelännerungen gin op Proposition vum Comité der Generalversammlung viergeluet. Fir dass des Ännerungen ugeholl gin as eng zwee drettel Majoriteit noudwenneg.

Allgemeng Bestimmungen

Art. 32. Statutenännerungen oder eenzel Artikelännerungen gin op Proposition vum Comité der Generalversammlung viergeluet. Fir dass des Ännerungen ugeholl gin as eng zwee drettel Majoriteit noudwenneg.

Art. 33. D'Gesellschaft bleiwt sou laang bestoen wei een drettel vum Comité vertrueden as. D'Gesellschaft gelt als opgeleest wann keng aktiv Memberen an keen Comitésmember mei vertrueden sin. An dessem Fall verfällt d'Veräinsvermeigen

un een wohltätegen Zweck, deen bei enger läschter Versammlung festgeluecht gett.

- DENGSCHTREGLEMENT -

Feierung vum Veräin

Art. 34. De Comité erleedegt dei laafend Geschäfte a passt op dass d'Statuten agehaalen gin.

Art. 35. De President - oder an senger Oofwieseneheet den Vice-President -den Secrétaire-den Kaissier feiert d'Generalversammlungen, d'Comitésversammlungen

an aaner Versammlungen. Hien kann aussergeweinlech Generalversammlungen an Comitésversammlungen aberuffen. Hien feiert zesummen mat der Exécutiv d'Décisionen vun der Generalversammlung a vum Comité aus.

Art. 36. Dem Sekretär seng Aarbecht as et fier d'Korrespondenz ze erleedegen, d'Aberuffung an all aaner administrativ Aufgaben ze maachen. Hien as och fier d'Verfaassen vun den Setzungsberichter verantwortlech.

Art. 37. D'Memberen sin derzou verpflichtet den Versammlungen souwei Organisatiounen bäizewunnen.

Art. 38. Bei Organisatiounen as all Member fier daat him vum Veräin bereedegestalten Material verantwortlech. All Schued um Veräinsmaterial muss dem President direkt gemellt gin.

Uerdnungstroofen

Art. 39. Bei onzoulässegem Behuelen an ungehorsam vis-à-vis vum Comité an bei widerhueltem Feelen ouni Entschellegung

kann een Member vum Comité zuer Rechenschaft gezunn gin. Den Comité kann dem Betreffenden en Verweis erdeelen oder hien fier eng bestemmten Zäit suspendeieren. Hien kann an engem schweierwiegenden Fall ausgeschloss gin wann zwee drettel vun de Memberen averstaanen sin.

Comité

Signatures

Président / Vice-President / Secrétaire / Keesière / Road-Captain/Organisateur

Référence de publication: 2011075277/172.

(110082347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Käfer Gesellschaft SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.534.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 26 mai 2011, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} section siégeant en matière commerciale, a déclaré closes les opérations de la liquidation:

- La société anonyme KÄFER GESELLSCHAFT S.A, dont le siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal

Pour extrait conforme
Me Réjane JOLIVALT-DA CUNHA
Le Liquidateur

Référence de publication: 2011076860/14.

(110085122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Orionis Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 92.250.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social le 23 mai 2011

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 23 mai 2011

L'Assemblée Générale décide de reconduire les mandats d'administrateurs de Eric Grenouillet, Daniel Van Hove, Jean-François Caeymaex, et Jean Lambert, venant à échéance lors de cette assemblée générale annuelle jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2016.

L'Assemblée Générale prend acte que BDO Compagnie Fiduciaire, Réviseur d'Entreprise est actuellement domicilié 2, Avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg au lieu et place de 5, Boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de reconduire le mandat du Réviseur d'Entreprise BDO Compagnie Fiduciaire venant à échéance lors de cette assemblée générale annuelle jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2016.

Daniel Van Hove / Eric Grenouillet
Administrateur Délégué / Administrateur Délégué

Référence de publication: 2011076890/18.

(110085283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Saltire Maritime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.731.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 26 mai 2011, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} section siégeant en matière commerciale, a déclaré closes les opérations de la liquidation:

- La société anonyme SALTIRE MARITIME S.A, dont le siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, Boulevard Royal

Pour extrait conforme
Me Réjane JOLIVALT-DA CUNHA
Le Liquidateur

Référence de publication: 2011076908/14.

(110085124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

The Glove Technology, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 161.184.

—
STATUTS

L'an deux mil onze, le vingt-neuf avril

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

- la société «TGT ENTERPRISES Ltd», ayant son siège social au Nerine Chambers, P.O. Box 905, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, et inscrite au «Registrar of corporate affairs» sous le numéro 683001, représentée par Monsieur John Paul Wright et Monsieur Patrick Hampe, avec adresse professionnelle au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen.

Ici représentée par Teresa Condé avec adresse professionnelle au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, en vertu de procuration donnée le 20 avril 2011.

Laquelle procuration après avoir été signée «NE VARIETUR» par le Notaire et le comparant, restera ci-annexée pour être formalisée avec le présent acte.

Laquelle comparante, telle que représentée, a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «The Glove Technology».

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Mamer/Capellen.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

La prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de droits intellectuels et de licences y rattachées.

La société peut également prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature.

Art. 5. Le capital social est fixé à ONZE MILLIONS TROIS CENT DIX-HUIT MILLE DEUX CENT QUATRE EUROS (EUR 11.318.204.-), divisé en mille (100) parts sociales sans valeur nominale, réparties comme suit:

TGT ENTERPRISES Ltd	100
Total des parts:	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées par un apport en nature de brevets, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social, ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément, il est procédé comme prévu à l'article 6.

Art. 8. Les créanciers, ayants droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière que ce soit dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 5.000,- EUR.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante, préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale et a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi au 75, Parc d'Activités, L-8308 Mamer/Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 3.- L'assemblée générale désigne en tant que gérant, pour une durée indéterminée,

Monsieur Patrick Hampe, de nationalité belge, né le 21 mars 1954 à Mouscron (Belgique) avec adresse professionnelle au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. Condé, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 3 mai 2011. - Relation: WIL/2011/336. - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 6 mai 2011.

A. HOLTZ.

Référence de publication: 2011077602/115.

(110085810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Fulmin Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 107.235.

L'an deux mille onze, le seize mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FULMIN INVESTMENTS S.A.», ayant son siège social à Luxembourg, 23, Val Fleuri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 107235, constituée suivant acte notarié en date 1^{er} avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 803 du 13 août 2005. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 74 du 11 janvier 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christophe BLONDEAU, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Pavel VISOTCHI, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Damien MATTUCCI, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Echange des douze mille cinq cent vingt-sept (12.527) anciennes actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) contre douze mille (12.000) actions sans désignation de valeur nominale.
2. Introduction de la qualité «d'usufruit» et de «nue-propriété» conférée aux actions représentatives du capital souscrit.
3. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'échanger des douze mille cinq cent vingt-sept (12.527) anciennes actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) contre douze mille (12.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration de la Société pour procéder à l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. (premier alinéa). «Le capital social souscrit est fixé à un million deux cent cinquante-deux mille sept cents euros (EUR 1.252.700.-) divisé en douze mille (12.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Suit la traduction anglaise de l'article qui précède:

«The corporate capital is fixed at one million two hundred and fifty-two thousand seven hundred euro (EUR 1.252.700.-) divided into twelve thousand (12.000) shares without par value.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide que la propriété des actions représentatives du capital souscrit pourra être partagée en «usufruit» et «nue-propriété» et que les droits de l'usufruitier et du nu-propriétaire s'exerceront conformément aux statuts.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les alinéas suivants sont à rajouter à la fin de l'article 3 des statuts:

«Il est expressément prévu que la propriété de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé "usufruitier" et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé "nu-propritaire".

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque action sont les suivants:

- droits sociaux dans leur ensemble;
- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires;
- droits aux dividendes;
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propritaire et conférés pour chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit et de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention "usufruit"
- en regard du nom du nu-propritaire de la mention "nue-propriété"

Si les actions sont au porteur:

- les actions démembrées seront déposées auprès d'un tiers séquestre, désigné de commun accord par le nu-propritaire et l'usufruitier.

Ce tiers séquestre aura la charge de vérifier la correcte application des dispositions relatives aux droits attachés à la qualité de nu-propritaire et d'usufruitier.»

Suit la traduction anglaise de l'article qui précède:

"It is expressly provided that the ownership of each share representing the subscribed equity capital may be exercised either on a full-ownership basis, or by way of usufruct by a shareholder referred to as a "usufructuary" and by way of bare ownership by another shareholder referred to as a 'bare owner'.

The rights attaching to the status of usufructuary and conferred in respect of each share shall be as follows:

- membership rights in their entirety;
- rights to vote at ordinary and extraordinary general meetings;
- rights to dividends;
- preferential right to subscribe for new shares in the event of an increase of capital.

The rights attaching to the status of bare owner and conferred in respect of each share shall be those determined by the general law and in particular the right to the proceeds of liquidation of the company.

Title to the usufruct and to the bare ownership shall be recorded and established as follows: If the shares are registered shares, by entering in the register of shareholders

- the term 'usufruct' opposite the name of the usufructuary
- the term 'bare ownership' opposite the name of the bare owner. If the shares are bearer shares:
- the stripped shares shall be lodged with a third-party escrow agent designated by agreement between the usufructuary and the bare owner.

The said third-party escrow agent shall be entrusted with verifying the proper application of the provisions concerning the rights attaching to the status of bare owner and that of usufructuary.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. BLONDEAU, P. VISOTCHI, D. MATTUCCI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 mai 2011. Relation: EAC/2011/6557. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. THOMA.

Référence de publication: 201107777/103.

(110086699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Société Nationale de Crédit et d'Investissement, Etablissement Public.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 7, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg J 1.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Marc WEBER

Chef du Département Comptabilité

Référence de publication: 2011076923/12.

(110085364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Solvay Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 36, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 39.650.

L'an deux mille onze, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Solvay Finance (Luxembourg) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 28 février 1992, publié au Mémorial C, numéro 340 du 7 août 1992, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 39650. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 26 juin 2009, publié au Mémorial C numéro 1501 du 4 août 2009.

L'Assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Me NICOLAS GAUZÈS, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mme Delphine WIETEK, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Me Cédric BLESS, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1 Modification de l'article 1 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de SOLVAY FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.»

2 Transfert du siège social de son adresse actuelle au 36, Parc d'activités de Capellen, L-8308 Capellen, et modification de l'article 2 premier alinéa des statuts de la Société relatif au siège social qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Capellen.»

3 Modification de l'article 4 des statuts de la Société relatif à l'objet social qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La société peut fournir des services d'assistance et de conseil dans la gestion financière et administrative de sociétés dans lesquelles elle détient une participation ou faisant partie du même groupe de sociétés.

La société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle sous quelque forme que ce soit.

La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.»

4 Modification de l'article 14 premier alinéa des statuts de la Société relatif à l'assemblée générale statutaire qui aura dorénavant la teneur suivante:

«L'assemblée générale statutaire se réunit au siège social de la société ou bien en tout autre endroit indiqué dans les convocations le quatrième jeudi du mois de mai à 11.00 heures; si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.»

5 Divers.

(i) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

(ii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iii) Que l'intégralité du capital social était présente ou représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(iv) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(v) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de SOLVAY FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de transférer le siège social de son adresse actuelle au 36, Parc d'activités de Capellen, L-8308 Capellen, et de modifier l'article 2 premier alinéa des statuts de la Société relatif au siège social qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi à Capellen.»

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'article 4 des statuts de la Société relatif à l'objet social qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La société peut fournir des services d'assistance et de conseil dans la gestion financière et administrative de sociétés dans lesquelles elle détient une participation ou faisant partie du même groupe de sociétés.

La société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle sous quelque forme que ce soit.

La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'article 14 premier alinéa des statuts de la Société relatif à l'assemblée générale statutaire qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 14.** L'assemblée générale statutaire se réunit au siège social de la société ou bien en tout autre endroit indiqué dans les convocations le quatrième jeudi du mois de mai à 11.00 heures; si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à mille euros (1.000 EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.30 heures.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. GAUZÈS, D. WIETEK, C. BLESS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mai 2011. Relation: LAC/2011/23860. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2011.

Référence de publication: 2011076405/100.

(110085069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

L.B.S., Luxembourg Business Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 3, rue de la Laiterie.

R.C.S. Luxembourg B 154.330.

L'an deux mil onze, le cinq avril.

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1. Monsieur Frédéric Barbier, indépendant, né le 29 juillet 1971 à Liège, domicilié 3 rue de la laiterie L-9910 Troisvierges, Grand-duché de Luxembourg; et

2. Mademoiselle Marjorie Muller, juriste, née le 23 mars 1981 à Liège, domiciliée 26 rue du Bec, 4470 Saint-Georges-Sur-Meuse, Belgique.

Lesquels comparants, ont exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée Luxembourg Business Services S.à r.l. a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 14 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1735 du 25 août 2010; statuts non modifié à ce jour.

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B154.330

- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) soit divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.-EUR), chacune,

- que les comparants sont les seuls et unique associés représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée «Luxembourg Business Services S.à r.l.» avec siège social à 3, rue de la Laiterie L-9910 Troisvierges

- que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeubles.

Ensuite les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ses décisions prises sur l'ordre du jour:

Première résolution

Les associés décident de changer l'objet social de la société et de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. «La société a pour objet toute prestation de service relative au secrétariat en général (encodage client, rédaction de courriers, factures, baux, conventions, devis, mailing,...), ainsi que tout travaux de coordination et/ou support administratif à des clients tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra aussi effectuer toute prestation de service relative à la délégation commerciale pour des clients tant au Luxembourg qu'à l'étranger (développer les activités existantes des clients, études de marchés, prospection, développement et nouveaux marchés...), exercer l'activité d'agence commerciale tant au Luxembourg qu'à l'étranger (acheter et vendre pour le compte de ses clients tout bien mobilier ou immobilier...)

La société a également pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, tout ce qui se rapporte directement ou indirectement à la construction, la promotion, le développement, l'achat, l'échange, la vente (y compris en l'état futur d'achèvement), la prise en location et en sous-location ainsi que la cession en location et en sous-location, le tout avec ou sans option d'achat, l'exploitation et l'entretien de maisons, appartements, bureaux, magasins, fonds de commerce, parkings, garages, locaux destinés à un usage industriel, terrains, terres et domaines, et de manière générale de tous biens ou complexes immobiliers grevés ou non d'une hypothèque, tant au Luxembourg qu'à l'étranger ainsi que toutes opérations de financement et de garantie y relatives.

La société pourra à cet égard soit faire inscrire une hypothèque à son nom à titre de garantie d'un financement qu'elle accorde, soit conférer une hypothèque sur un immeuble qu'elle détient en garantie d'un emprunt en sa faveur.

La société pourra accomplir tout acte favorisant l'expansion de son patrimoine immobilier, y compris prendre toute action pour obtenir, préserver ou récupérer un droit démembré de la propriété, usucaper, ou accomplir tout acte destiné à maintenir, défendre ou étendre ses droits dans une indivision ou une copropriété, ainsi qu'obtenir ou défendre tout droit de jouissance sur un immeuble ou une partie d'immeuble (parking, servitude,...).

La société pourra exécuter tout acte destiné à améliorer la rentabilité ou la valeur de son patrimoine immobilier, y compris accomplir toute démarche juridique ou administrative afin d'obtenir toute autorisation de viabilisation, de lotir, de forage, ou de dépollution de terrains, de voiries, de construction, de rénovation, de mise aux normes ou de démolition d'immeubles, de vente à la découpe, d'engagement de procédure de commodo-incommodo, de changement de destination, de mise en conformité réglementaire de l'immeuble avec un usage particulier, nécessitant par exemple l'obtention de droits de parking supplémentaires, pour elle-même ou pour le compte de tiers. Toutes les opérations précitées

pourront être accomplies par la société sur son propre patrimoine immobilier et, dans la mesure autorisée par la loi, en tant que mandataire de personnes physiques ou morales, de droit privé ou public, sur les biens détenus par ces personnes.

La société pourra également accomplir toute activité d'agence immobilière, d'expertise immobilière, de promotion immobilière ou de syndic de copropriété, participer au financement d'un fonds immobilier, à la recherche d'investisseurs ou de partenaires pour le développement de l'une des activités immobilières précitées et ce, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra également autoriser l'exploitation de son patrimoine immobilier par des tiers, soit en leur donnant mandat d'accomplir à sa place l'une des activités précitées, soit par le biais d'un bail à ferme, soit par la recherche d'une association à but lucratif (joint venture) avec toute personne, physique ou morale, de droit public ou privé, disposant de moyens complémentaires en vue d'assurer l'exploitation rentable d'un immeuble de la société, y compris l'exploitation à des fins industrielles, commerciales, résidentielles ou de loisir.

La société pourra faire, tant pour elle-même que pour le compte de tiers, tous actes et opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement en tout ou partie à l'objet social, ou pouvant en amener le développement ou en faciliter la réalisation, notamment (sans que la désignation soit limitative): prêter, emprunter, hypothéquer, acquérir ou céder tous brevets, patentes, licences, marques, s'intéresser par voie d'apport, de cession, de souscription, de participation, de fusion, d'achat d'actions ou autres valeurs, ou par toutes autres voies dans toutes sociétés, entreprises ou associations existantes ou à créer tant au Luxembourg qu'à l'étranger. La société pourra exercer la gérance d'autres sociétés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle peut exercer les activités d'intermédiaire en crédits et en financements soit à titre principal, soit à titre intermédiaire, même si ces opérations ne présentent pas de connexité avec les opérations citées supra.

La société pourra également effectuer la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement, la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes. D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte à des sociétés affiliées, prendre toutes les mesures de contrôle et/ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Cette désignation n'est pas limitative, la société peut accepter toutes opérations généralement quelconques en dehors de celles visées ci-dessus et notamment financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social. Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, d'absorption, de souscription, de participations financières ou autrement, dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou à créer, ayant un objet analogue ou connexe au sien, ou de nature à faciliter ou favoriser la réalisation de son objet tel que défini ci-dessus. La société peut leur apporter toute aide technique, commerciale ou financière et participer à leur gestion et administration. Elle peut se constituer garant ou aval de tout engagement souscrit ou à souscrire par les sociétés ou entreprises dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect.

La société peut réaliser son objet au Luxembourg ou à l'étranger, de toutes les manières et suivant les modalités qui lui paraissent les mieux appropriées. Elle peut notamment exercer son objet en affermant, louant ou donnant à bail ou en usufruit, de quelque façon que ce soit, ses installations et/ou tout ou partie de son patrimoine à une ou plusieurs entreprises exerçant un objet similaire au sien ou de nature à faciliter ou favoriser son objet.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner une dénomination abrégée de la société et modifie en conséquence l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** La société aura la dénomination «Luxembourg Business Services S.à r.l.», en abrégé "L.B.S."»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 800.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Barbier, M. Muller, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 6 avril 2011. - WIL/2011/270. - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 18 avril 2011.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2011073856/110.

(110080878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Arg Real Estate 8 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 183.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.524.

Veillez prendre note que l'adresse professionnelle du gérant A de la Société, M. Philipp Voswinkel, a changé, et est désormais la suivante:

- Bundesplatz 14, CH-6300 Zug, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arg Real Estate 8 S.à r.l.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2011076955/15.

(110083850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

Nilrac Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.894.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 20 avril 2011

1. M. Gérard BIRCHEN a démissionné de son mandat de gérant B.

2. Mme Adela IANCU, administrateur de sociétés, née à Ploiesti (Roumanie), le 8 décembre 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour NILRAC INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011077278/16.

(110085621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Wall Investments Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 153.004.

Par la présente, je vous fais part de ma démission de mon poste d'administrateur de la société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Huart Yves.

Référence de publication: 2011087809/9.

(110097804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Dakin Equity S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 149.418.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011085324/9.

(110096383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.
